



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 21 janvier 1964, à 8:20 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins ANDRÉ Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services, ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-1

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 17 décembre 1963 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-2

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 285,808.79 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer du 21 janvier 1964 et réparti comme suit :

fonds général : \$ 68,790.80
fonds capital : \$ 217,018.99

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-3

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que les plaintes révisées et approuvées par le Bureau de Revision concernant le rôle supplémentaire du mois de décembre 1963, soit homologué à toutes fins que de droit et que le greffier soit autorisé à corriger les fiches d'après la liste ci-après :

<u>Fiche</u>	<u>Nom</u>	<u>Évaluation homologuée</u>
E 1076	Robillard, Jean-Paul	\$ 10,275.00
E 1244	Guimond, Robert	10,450.00
E 1789	Bauset, Jacques	14,600.00
B 1330	Thifault, Jacques	13,600.00
B 1624	Painchaud, Jules	10,125.00
E 1189	Desrosiers, Jean	11,525.00
E 1134	Filipiak, Frank	11,350.00
A 1596-14	Courcel, Jean-Paul	11,325.00
C 1300	Forget, Laurier	11,575.00
E 1624-6	Séquin, Raymond	12,175.00
A 1674-1	Gondreau, Benoit	11,700.00
D 1039	Dominici, Pierre	10,375.00
B 1723	Desormeaux, Fernand	15,275.00
B 1251	Bernier, Denise & Gaétane	10,700.00
A 1596-17	Denoni, Camillo	10,275.00
A 1596-18	Belisle, Léo-Paul	10,475.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-4

Proposé par M. Gérard Archambault.
Secondé par M. René David

Que MM. Jacques Boutin, Claude Lamy et Rosaire G. Brisson soient nommés " évaluateurs " pour la Cité de Duvernay pour l'année 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-5

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que MM. Marcel André, Raymond Mahen, Marcel Crevier, soient nommés au Bureau de Revision du rôle d'évaluation pour l'année 1964 et que le greffier, M. Rosaire G. Brisson, soit nommé " greffier " dudit Bureau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-6

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les règlements nos : 497, 498, 511, 546, 559, 572 et 593 de la Cité de Duvernay, soient et sont amendés en remplaçant l'article 14 par le suivant :

" 14.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation "

Que le règlement no: 556 de la Cité de Duvernay soit et est amendé en remplaçant l'article 3 par le suivant :

" 3.- Une première tranche de \$ 462,000.- d'obligations sera datée du 1er octobre 1963; une deuxième tranche de \$ 468,000.- d'obligations sera datée du 1er février 1964; la ou les tranches subséquentes porteront la date de leur émission. Les \$ 1,425,000.- d'obligations seront remboursées, en séries en 30 ans, conformément au tableau de remboursement ci-après, qui remplace les tableaux d'amortissement antérieurs :

<u>1ère tranche</u>	<u>2e tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>TOTAL</u>
\$ 5,100.-	\$ 5,000.-	\$ 7,900.-	\$ 18,000.-
6,100.-	6,000.-	6,900.-	19,000.-
6,100.-	6,000.-	7,900.-	20,000.-
6,400.-	6,500.-	9,100.-	22,000.-
6,800.-	7,000.-	9,200.-	23,000.-
7,300.-	7,500.-	9,200.-	24,000.-
8,300.-	8,500.-	9,200.-	26,000.-
8,700.-	9,000.-	9,300.-	27,000.-
8,600.-	9,000.-	11,400.-	29,000.-
9,600.-	10,000.-	10,400.-	30,000.-
9,500.-	10,000.-	12,500.-	32,000.-
10,800.-	11,500.-	11,700.-	34,000.-
11,700.-	12,000.-	12,300.-	36,000.-
12,000.-	12,000.-	14,000.-	38,000.-
13,000.-	13,000.-	15,000.-	41,000.-
14,500.-	15,000.-	13,500.-	43,000.-
15,000.-	15,000.-	16,000.-	46,000.-
15,500.-	16,000.-	17,500.-	49,000.-
16,500.-	17,000.-	17,500.-	51,000.-
17,000.-	17,000.-	21,000.-	55,000.-
19,000.-	19,000.-	20,000.-	58,000.-
20,500.-	21,000.-	19,500.-	61,000.-
21,000.-	21,000.-	23,000.-	65,000.-
22,500.-	23,000.-	23,500.-	69,000.-
24,000.-	24,000.-	25,000.-	73,000.-



\$ 26,000.-	\$ 26,000.-	\$ 25,000.-	\$ 77,000.-
27,500.-	28,000.-	26,500.-	82,000.-
29,000.-	29,000.-	29,000.-	87,000.-
31,000.-	31,000.-	30,000.-	92,000.-
33,000.-	33,000.-	32,000.-	98,000.-
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
\$462,000.-	\$468,000.-	\$ 495,000.-	\$1,425,000.-

L'article 6 est remplacé par le suivant :

" 6.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an, sera payé semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année sur la première tranche de \$ 462,000.-, les 1er août et 1er février de chaque année sur la deuxième tranche de \$ 468,000.- et aux dates qui seront fixées par résolution du conseil, pour la ou les tranches subséquentes, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation "

Que le règlement no: 560 de la Cité de Duvernay soit et est amendé en remplaçant l'article 3 par le suivant :

" 3.- Les obligations de la première tranche de \$ 107,500.- seront datées du 1er octobre 1963 ; les obligations de la deuxième tranche de \$ 107,500.- seront datées du 1er février 1964 ; les obligations de la ou des tranches subséquentes porteront la date de leur émission. Les \$ 240,000.- d'obligations seront remboursées, en séries en trente ans, conformément au tableau de remboursement ci-après, qui remplace tous les autres tableaux antérieurs :

1ère tranche	2e tranche	solde à remettre	total
\$ 1,500.-	\$ 1,500.-	\$ ---	\$ 3,000.-
1,500.-	1,500.-	---	3,000.-
1,500.-	1,500.-	500.-	3,500.-
1,500.-	1,500.-	500.-	3,500.-
1,500.-	1,500.-	1,000.-	4,000.-
2,000.-	2,000.-	---	4,000.-
2,000.-	2,000.-	500.-	4,500.-
2,000.-	2,000.-	500.-	4,500.-
2,000.-	2,000.-	1,000.-	5,000.-
2,500.-	2,500.-	---	5,000.-
2,500.-	2,500.-	500.-	5,500.-
2,500.-	2,500.-	1,000.-	6,000.-
2,500.-	2,500.-	1,000.-	6,000.-
3,000.-	3,000.-	500.-	6,500.-
3,000.-	3,000.-	1,000.-	7,000.-
3,000.-	3,000.-	1,500.-	7,500.-
3,500.-	3,500.-	500.-	7,500.-
3,500.-	3,500.-	1,000.-	8,000.-
4,000.-	4,000.-	500.-	8,500.-
4,000.-	4,000.-	1,000.-	9,000.-
4,500.-	4,500.-	500.-	9,500.-
4,500.-	4,500.-	1,500.-	10,500.-
5,000.-	5,000.-	1,000.-	11,000.-
5,000.-	5,000.-	1,500.-	11,500.-
5,500.-	5,500.-	1,500.-	12,500.-
6,000.-	6,000.-	1,000.-	13,000.-
6,500.-	6,500.-	1,000.-	14,000.-
6,500.-	6,500.-	1,500.-	14,500.-
7,000.-	7,000.-	1,500.-	15,500.-
7,500.-	7,500.-	1,500.-	16,500.-
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
\$ 107,500.-	\$ 107,500.-	\$ 25,000.-	\$ 240,000.-



L'article 6 est remplacé par le suivant :

" 6.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année sur la première tranche de \$ 107,500.- d'obligations, les 1er août et 1er février de chaque année sur la deuxième tranche de \$ 107,500. et aux dates qui seront fixées par résolution du Conseil, pour la ou les tranches subséquentes, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-7

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les obligations au montant de \$ 1,486,500.- à être émises en vertu des règlements nos : 497, 498, 511, 546, 556, 559, 560, 572 et 593, portent la date du 1er février 1964; les dates des paiements d'intérêt aux 1er août et 1er février de chaque année ; le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-8

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à la suite de l'avis légal soumis au Conseil de la Cité concernant l'éligibilité des candidats à l'élection municipale de novembre 1963, Me Jean Allaire, conseiller juridique soit autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires en réclamation d'un montant de \$ 687.95 à M. Jean Arseneault, candidat au quartier no: 2, lors de l'élection de novembre 1963, telle réclamation représentant les frais encourus pour ladite élection au quartier no: 2, qui, suivant l'avis légal soumis, n'aurait pas dû être tenue dû au fait qu'apparemment M. Jean Arseneault ne possédait pas les qualifications requises pour se porter candidat à ladite élection.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-9

Proposé par M. Charlemagne LeSconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les augmentations de salaires aux employés de la Cité, approuvées par le Conseil, soient en vigueur à compter du 1er janvier 1964, selon la liste desdites augmentations déposée auprès de M. Claude Lamy, directeur des services.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-10

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 200,000.- échéant le 31 décembre 1963, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964 cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-11
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 200,000.- au fonds général, autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 26 février 1963 et échu le 31 décembre 1963, tel prolongement devant être jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien ou le pro-maire en fonction, ainsi que le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer lesdits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-12
Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Roger Chartrand, a.g., en date du 26 novembre 1963, sous la description suivante :

rue : 57-315

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Roger Chartrand, a.g., en date du 26 novembre 1963 et décrite comme suit audit plan :

rue : 57-315

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-13
Proposé par M. Charlemagne Le Scomarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 12 décembre 1963.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-14

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. C. Guilbault - 2835 Haut St-François, cadastre 446-6 - soit sommé de nettoyer le terrain adjacent à sa propriété ainsi que d'enlever le chalet temporaire y érigé, ceci dans un délai raisonnable.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-15

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le stationnement sur les deux côtés du Boul. de la Concorde soit prohibé dans toute sa longueur, en tout temps.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Vient en amendement et propose :

Que le stationnement soit permis sur le Boul. de la Concorde, des deux côtés, dans toute sa longueur.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec et Jacques Paquette.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-16

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan architectural de la nouvelle école protestante à être érigée sur les lots : 56 et 57, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-17

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a. g. en date du 20 janvier 1964 et montrant les subdivisions du lot : 56-A-182 et 57-322 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-18 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 20 janvier 1964, et montrant les subdivisions du lot : 60-936; -937 et -938 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-19 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 27 novembre 1963 et montrant les subdivisions du lot : 60-934 et -935 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois (3) mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-20 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. l'Échevin Jacques Paquette soit nommé " pro-maire " de la Cité de Duvernay pour les prochains trois mois et qu'en conséquence, M. Jacques Paquette soit autorisé à signer les chèques et les effets bancaires de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-21 Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'à la suite du rapport de M. Henry A. Mhun, économiste-conseil, concernant le terrain servant d'entrepôt municipal chez M. Gaston Bastien, au 2750 Boul. Lévesque, une rémunération au montant de \$ 3,510.- pour loyer et impôt (taxes) soit versée à M. Gaston Bastien pour l'usage, comme garage municipal, dudit terrain de - puis 1957, telle rémunération comportant un règlement final et complet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 619.

Rés. 64-22 Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 619, décrétant que l'élection générale du maire et des échevins de la Cité de Duvernay est fixée au premier dimanche du mois de novembre, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 21 janvier 1964.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 620.

Rés. 64-23

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 620, décrétant que le terme d'office du maire et des échevins de la Cité de Duvernay est porté à quatre (4) ans suivant l'article - 173 - paragraphe (9) de la Loi des Cités et Villes, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 622.

Rés. 64-24

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 622, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de zoner " industriel " le lot no: 537, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 7 février 1964, de 7 à 8 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin Jacques Paquette et le greffier, M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Attendu que la Cité de Duvernay entend aménager un parc dans la partie est de son territoire, entre la route 38 et la Rivière des Prairies ;

Attendu que pour ce faire, il est important de régulariser la rive de la Rivière des Prairies ;

Attendu que l'aménagement d'un tel parc améliorera les abords de la Rivière des Prairies ;

Attendu que pour aménager ce parc, il sera nécessaire à la Cité de faire du remplissage à l'aide de ses surplus de terre d'excavation ;

Rés. 64-25

Il est proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec,
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles d'établir la limite de remplissage permmissible dans la Rivière des Prairies des terres 324 à 361 de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'homologuer le bord de la Rivière des Prairies des lots : 324 à 361.



Rés. 64-26

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite du rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du Commerce, concernant une prétendue entente relative à une demande de soumissions faite par la Ville de Duvernay en vue du parachèvement de l'aqueduc et du système d'égouts, le Conseil de la Cité de Duvernay demande respectueusement au Ministre de la Justice de donner suite aux recommandations du rapport ci-haut mentionné.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-27

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les restes de l'édifice construit il y a quelques années au 7470 rue des Tillens, la propriété de M. Roland Legault - 3820 rue Rachel, app. 8 (Montréal) soient déclarés " nuisance publique " et que le greffier soit autorisé à mettre ledit Roland Legault en demeure de faire disparaître ladite nuisance dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Attendu qu'il a été porté à la connaissance du Conseil de la Cité de Duvernay que certaines démarches étaient actuellement en cours en vue de l'annexion de Duvernay-est à la Ville de St-Vincent-de-Paul ;

Attendu que lesdites démarches sont actuellement faites à l'insu des autorités municipales de la Cité de Duvernay ;

Attendu qu'il n'y a jamais eu de pourparlers à ce sujet entre les autorités municipales concernées ;

Attendu que le Conseil de la Cité de Duvernay n'est pas favorable à ce projet ;

Pour ces motifs :

Rés. 64-28

Il est proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil de la Cité de Duvernay avise le Conseil de la Ville de St-Vincent-de-Paul qu'il est défavorable à tout projet d'annexion du secteur Duvernay-est à la Ville de St-Vincent-de-Paul et qu'il s'opposera à toutes les démarches faites en ce sens en vue de l'exécution d'un tel projet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-29

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 4 février 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Jacques Paquette
Maire

[Signature]
Greffier



Session du 4 février 1964.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 21 janvier 1964, tenue le 4 février 1964, à 8:05 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services, ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-30

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente de \$ 1,486,500.- d'obligations de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-31

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'offre faite par le syndicat composé de : Bélanger Inc., Crédit Québec Inc., Durocher, Rodrigue & Cie Ltée., Laurent & Veillet Inc., Florido Matteau Inc., Morgan, Ostigny & Hudon Ltée., W.C. Pitfield & Co. Ltd., Société de Placements Ltée. et la Banque Provinciale du Canada, pour l'achat de \$ 1,486,500.00 d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du 1er février 1964, au prix de 97.77 % (Quatre-vingt dix-sept et soixante- (x) centièmes pour cent) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

(x) dix-sept

\$ 380,500.- 5½% - 1er février 1965 à 1974 inclusivement
\$ 1,106,000.- 6% - 1er février 1975 à 1979 inclusivement, dont \$ 938,000.- en 1979

telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 497, 498, 511, 546, 556, 559, 560, 572 et 593, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de la Banque Provinciale du Canada en date du 4 février 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-32

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les chèques de dépôt-garantie de soumission pour l'achat d'obligations soient remis à "Cliche & Associés Limitée" et "Crédit du Nord Inc.", ces soumissionnaires n'ayant pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-33

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débentures et à les faire imprimer chez "Yvon Boulanger Ltée." et à prendre toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai ; toutefois il ne sera pas requis de la maison Yvon Boulanger Ltée. un système de contrôle pour coupons d'intérêts.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-34

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que pour l'emprunt total de \$ 1,486,500.- autorisé par les règlements : 497, 498, 511, 546, 556, 559, 560, 572 et 593, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de quinze (15) ans au lieu du terme de vingt (20) ans pour les règlements : 546, 559 et 593 ; pour un terme de quinze (15) au lieu du terme de trente (30) ans pour les règlements : 511, 556 et 560 ; pour un terme de quinze (15) ans au lieu du terme de quarante (40) ans pour les règlements : 497 et 498, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-35

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que l'article - 7 - des règlements nos: 497, 498, 511, 546, 556, 559, 560, 572 et 593, soit amendé en ajoutant dans la première ligne, à la suite du mot - maire - : " ou le maire suppléant " et dans la quatrième ligne, à la suite du mot - maire - : " ou du maire suppléant " quant aux règlements : 497, 498, 511, 546, 556, 559 et 560 ; dans la première ligne, à la suite du mot - maire - : " ou le maire suppléant " et dans la troisième ligne, à la suite du mot - maire - : " ou du maire suppléant " quant aux règlements : 572 et 593.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-36

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo. en date du 22 octobre 1963, numéro : 7-C-3234 et montrant les subdivisions du lot : 332-12 et -13, 333-38 et 334-4 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-37

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan architectural pour la construction d'un édifice commercial à être érigé sur le lot 69-41-2, soit accepté, sujet toutefois aux recommandations de M. Jean-Luc Poulin, architecte, en date du 3 février 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-38

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 février 1964, plan no: 3004 et montrant les subdivisions du lot : 352-219 et -220, 353-1 à -42 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en même temps que le plan : 7-C-3003 de M. Claude Lefebvre, arp.géo. lot : 353-43 à -66 inclusivement et ceci en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Session du 4 février 1964.

Rés. 64-39

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 3 février 1964, plan no: 7-C.3003 et montrant les subdivisions du lot: 353-43 à -66 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en même temps que les lots montrés sur le plan no: 3004 de l'arpenteur-géomètre Claude Lefebvre, cadastre 352-219 et -220 et 353-1 à -42 inclusivement et ceci en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de la création d'une bibliothèque municipale pour la Cité de Duvernay.

Rés. 64-40

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les états financiers des Jeunesses Musicales du Canada, section Duvernay, soient remis au Comité Consultatif et Sportif, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-41

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 18 février 1964, à 8:10 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire suppléant Jacques Paquette.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. le Maire Charles E. Thérien et M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec sont absents de leur siège.

Rés. 64-42

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que les minutes de l'assemblée régulière du 21 janvier ainsi que de l'ajournement du 4 février 1964 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-43

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 203,366.08 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 février 1964 et réparti comme suit :

fonds général	:	\$ 91,772.90
fonds capital	:	\$ 111,593.18

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-Verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no: 622, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de zoner " industriel " le lot : 537.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le vendredi, 7 février 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Paquette et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 622.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Paquette
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier



Session du 18 février 1964.

Rés. 64-44

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 622, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Paquette et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que M. Lucien Robillard, 2609 Chemin Ste-Catherine, Montréal, s'était porté acquéreur de deux obligations, dont une de \$ 1,000.- et l'autre de \$500.- portant les numéros M-163 et D-20 respectivement, de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, comté de Laval, obligations émises en vertu des règlements nos : 228, 232, 233, 235, 236, 237 et 244 de l'émission au montant de \$ 746,000.- de ladite municipalité, et échéant le 1er décembre 1968, au taux de 4% ;

Considérant que lesdites obligations ont été partiellement détruites par le feu lors du vol du coffre-fort à Joliette Automotive Supply Ltd. 734 rue Notre-Dame, Joliette, dont MM. Lucien Robillard et Georges Robillard sont propriétaires, lorsque ce coffre-fort a été ouvert à la torche à acétylène, dans la nuit du 9 janvier 1963, entre 2 heures et 4 heures ;

Considérant que la paroisse de St-Vincent-de-Paul est devenue le 6 février 1958 la ville de Duvernay, et que le 27 juin 1962 la ville de Duvernay est devenue Cité de Duvernay ;

Considérant que M. Lucien Robillard a demandé au conseil municipal de la Cité de Duvernay de faire imprimer, à ses frais, et émettre deux nouvelles obligations, avec coupons d'intérêt, pour remplacer les obligations et les coupons d'intérêt qui ont été partiellement endommagés par le feu ;

Considérant que lesdites obligations partiellement endommagées par le feu ont été transmises au Ministère des Affaires Municipales et qu'un certificat de destruction sera émis attestant que lesdites obligations ont été brûlées complètement au Ministère des Affaires Municipales, et qu'elles pourront être remplacées par deux nouvelles obligations ;

Considérant qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de M. Lucien Robillard

En conséquence, le conseil municipal décrète ce qui suit :

Rés. 64-45

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Le Conseil municipal accepte d'émettre deux nouvelles obligations portant les numéros M-163, au montant de \$ 1,000.- et D-20, au montant de \$ 500.-, avec coupons d'intérêt et payables au porteur, pour remplacer les obligations et les coupons d'intérêt qui ont été partiellement endommagés par le feu dans la nuit du 9 janvier 1963, et de délivrer lesdites obligations une fois complétées et signées à M. Lucien Robillard ; les deux nouvelles obligations porteront le nom de :

Cité de Duvernay
(autrefois Paroisse de St-Vincent de Paul)



Lesdites obligations seront signées par le maire et le greffier de la cité de Duvernay. Un facsimilé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt ;

Lesdites obligations seront en tout conformes aux obligations numéros : M-163 et D-20 qui ont déjà été émises sous les numéros susdits, et des coupons d'intérêt y seront annexés en tout point conformes aux coupons d'intérêt des obligations émises sous les mêmes numéros, à compter du 1er décembre 1962 jusqu'au 1er décembre 1968 inclusivement, sauf quant à la signature des obligations qui sera celle du maire et du greffier actuellement en office et quant aux coupons d'intérêt qui porteront le facsimilé desdites signatures ; et également quant au nom des obligations qui sera celui mentionné à l'article 1 :

Ces nouvelles obligations porteront le certificat de validité du Ministre des Affaires Municipales attestant que les règlements nos : 228, 232, 233, 235, 236, 237 et 241 ont été approuvés par le Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-46

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception des procès-verbaux des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, en date du 30 janvier et 13 février 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-47

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de la Cité accorde une subvention au montant de \$ 300.00 aux Jeunes Musicales de Duvernay, le tout en conformité avec la résolution no : 64-80 du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 625.

Rés. 64-48

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 625, établissant une bibliothèque municipale dans la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis, conditionnellement toutefois à l'obtention de subvention de la province de Québec pour l'administration de ladite bibliothèque ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption du règlement no: 625 tout en étant toutefois d'accord en principe à l'établissement d'une bibliothèque municipale.

Adopté.



Rés. 64-49

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

/ des Terres

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 11 février 1964, numéro : 7-C-3487 et montrant les subdivisions du lot : 68-183, -184 et -185 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-50

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 12 février 1964, et montrant les subdivisions du lot : 60-939 et -940 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-51

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Léopold Moretti, arp. géo. en date du 14 février 1964, numéro : R 5230 et montrant les subdivisions du lot : 70-164, -165 -166, -167 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-52

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 5 février 1964 et montrant la subdivision du lot : 62-569 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution. (plan no: 7.C.3468).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-53

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Cité accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay tenue le 11 février 1964.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer de "commercial" à "résidentiel" le zonage d'une partie des lots : 79 et 80, angle Boul. de la Concorde et Boul. d'Autueil, selon un plan qui sera fourni à cet effet par le service d'urbanisme de la Cité.

Avis de Motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la révision du zonage des terres 324 à 338 dans le secteur est de Duvernay, le tout suivant un plan qui sera fourni à cet effet par le service d'urbanisme de la Cité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de réviser le zonage dans le bassin no: 2, secteur ouest de Duvernay, suivant un plan qui sera fourni à cet effet par le service d'urbanisme de la Cité.

Le Conseil accuse réception d'une lettre de l'Hôpital Général Sainte-Rose, concernant l'établissement dudit hôpital.

Rés. 64-54

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David.

Que le stationnement d'automobiles soit interdit de 8:00 heures a.m. à 6:00 heures p.m. le dimanche excepté, sur les deux côtés du Boul. de la Concorde à compter de la rue Champlain vers l'est, jusqu'aux limites ouest de la Ville de St-Vincent-de-Paul ainsi que sur les rues avoisinantes au Boul. de la Concorde.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Gérard Archambault

Vient en amendement et propose :

Que la question du stationnement sur les deux côtés du Boul. de la Concorde soit mise à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Jacques Bourdon, René David.

Un égalité, M. le Maire suppléant Jacques Paquette vote pour la proposition d'amendement.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.



Session du 18 février 1964.

Rés. 64-55

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soumette au Conseil un rapport concernant la demande à même le fonds industriel par la firme " Postforme Compagnie Limitée ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-56

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier fasse parvenir à " Postforme Compagnie Limitée " une lettre aux fins de savoir si ladite compagnie est encore intéressée à poursuivre les démarches pour sa demande au fonds industriel ou si, dans le cas contraire, elle désire se désister de ladite demande. Le Conseil serait désireux d'obtenir une réponse dans un sens ou dans l'autre, en dedans de trois jours de la réception d'une lettre recommandée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-57

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Claude Lamy soit autorisé à faire une offre en vue de l'acquisition d'une partie du lot 68 pour fins de parc, au même prix que celui qui sera soumis par la Commission Scolaire " Les Ecoles ".

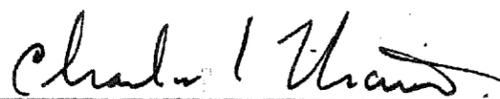
Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-58

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 3 mars 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier

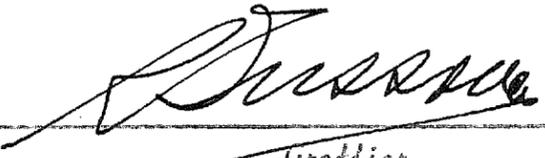
Session du 3 mars 1964.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:00 heures p.m. le 3 mars 1964,
aucun membre du Conseil n'était présent.

Après l'attente réglementaire d'une demi-heure et faute de quorum, j'ai levé
l'assemblée.


Greffier



Session du 17 mars 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 17 mars 1964, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 64-59 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 18 février 1964 ainsi que du 3 mars 1964, soient adoptées telles que soumises, avec amendement à la résolution no: 64-57, en ajoutant dans la deuxième ligne après le mot " parc " : le mot " école ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-60 Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 274,621.65 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 17 mars 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$	174,849.28
fonds capital	:	\$	99,772.37

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-61 Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'évaluation des propriétés des rues Kléber et Fontainebleau demeure au même montant d'évaluation que pour l'année 1963 et ce, jusqu'à ce que la révision complète de toutes les propriétés de la ville soit terminée, ceci afin que tous les propriétaires soient évalués sur la même base.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-62 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. René David

Que le rôle d'évaluation des propriétés de la Cité de Duvernay pour l'année 1964 soit homologué à toutes fins que de droit, moins les plaintes reçues en objection au rôle, lesquelles plaintes seront homologuées après révision.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-63 Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Jacques Paquette

Que les estimés au montant de \$ 170,000.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 3 avril 1963 pour l'exécution de pavage et bordures dans certaines rues du bassin Duvernay nord-ouest soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection de pavage et bordures dans certaines rues du bassin Duvernay nord-ouest et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 64-64
Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les billets de contravention émis par le service de la Police et portant les numéros : C 693, C 694, C 695, C 682, soient annulés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-65
Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la Cité de Duvernay offre un cocktail aux congressistes lors du Congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui sera tenu dans la Cité de Duvernay, les 27, 28, 29 et 30 mai 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-66
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme tenue le 16 mars 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-67
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J.-André Laferrière, arp.géo. en date du 12 février 1964 et montrant les subdivisions du lot : 56-A-183 à -196 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-68
Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan architectural d'un duplex à être érigé sur la rue Limoges par Mme Poulin soit accepté avec les corrections indiquées sur ledit plan.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-69

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 février 1964 et montrant les subdivisions du lot : 81-279 à -284 et 83-258 à -264 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-70

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que les plans architecturaux de duplex devant être érigés par "Duvernay Construction Inc." sur les lots : 81 et 83, soient acceptés avec les corrections indiquées aux dits plans.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'inclure le Code National des Incendies au règlement de construction actuellement en vigueur.

Rés. 64-71

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de l'acceptation par l'architecte Jean-Luc Poulin, des plans soumis par M. Prénovost pour la rénovation de son édifice commercial situé sur la rue Hauteville, un permis de construction soit émis en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-72

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une offre de \$ 0.43 le pied carré, moins les taxes accumulées à date, soit faite à "Ditar Ltd." pour l'achat d'un terrain situé sur le lot : 61-267 d'une superficie de 39,000 pieds carrés ainsi qu'à "Shetland Investment Corp." pour le lot : 61-326 d'une superficie de 5,010 pieds carrés, tel achat étant fait en vue de l'aménagement d'un parc à l'angle des rues Champigny et Louis-Joliet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une offre de "Jon Rainy In Trust" concernant le prix du terrain situé sur le lot 68 pour l'aménagement d'un parc-école.



Rés. 64-73

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'une offre ferme et finale de \$ 0.42 le pied carré soit faite à " Jon Rainu In Trust " pour l'achat d'un certain espace de terrain d'une superficie approximative de 25,455 pieds carrés situé sur le lot 68, en vue de l'aménagement d'un parc-école, telle offre étant valable jusqu'au 1er avril 1964.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Richard Maes en vue de l'exploitation d'une salle de projection cinématographique.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement afin d'amender le règlement de zonage no: 353, en ce qui concerne les spectacles en plein air.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. J. Zurkevicius, concernant l'émission du dernier bulletin de nouvelles.

Rés. 64-74

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le dépliant intitulé " Bulletin de Nouvelles - Cité de Duvernay " soit reconnu comme organe officiel du Conseil de la Cité de Duvernay et inscrit comme tel et que le contenu de chaque émission soit approuvé par le Conseil avant son envoi.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-75

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada soit avisée de corriger les noms de rues dans l'annuaire de l'Île Jésus, afin que celles-ci soient conformes à celles décrétées par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande qu'une lettre soit envoyée à la Ville de St-Vincent-de-Paul ainsi qu'à la Fabrique de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, concernant les opérations d'une pépinière sur le Boul. Lévesque sur le terrain de ladite Fabrique.

Rés. 64-76

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que M. l'Échevin Gérard Archambault ainsi que le directeur de la récréation M. Denis Trudeau soient délégués au Congrès qui sera tenu les 17 et 18 avril 1964 en la Cité de Québec.

Adopté à l'unanimité.



Session du 17 mars 1964.

Rés. 64-77

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'une invitation soit faite aux dirigeants du Regroupement Municipal de l'Île Jésus ainsi qu'à la Ligue de l'Autonomie Municipale, aux fins d'une rencontre avec les résidents de la Cité de Duvernay, respectivement les 5 et 12 avril 1964 et qu'une lettre circulaire soit envoyée aux résidents de la Cité, les invitant à participer à ces deux démonstrations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-78

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée à mardi, le 31 mars, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec.
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 17 mars 1964, tenue le 31 mars 1964 à 8:10 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin Gérard Archambault est absent de son siège.

Rés. 64-79

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'en collaboration avec les dirigeants de la Bibliothèque St-Maurice, le Comité Consultatif des Loisirs de la Cité étudie la formation d'un comité pour la bibliothèque municipale et fasse rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-80

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité se porte "acquéreur" d'un certain espace de terrain ayant une superficie approximative de 39,000 pieds carrés comprenant le lot : 61-267, propriété de "Ditar Ltd." au prix de \$ 0.43 le pied carré, moins les taxes accumulées à date.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un acte d'achat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-81

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité se porte "acquéreur" d'un certain espace de terrain ayant une superficie approximative de 5,010 pieds carrés comprenant le lot : 61-326, propriété de "Shetland Investment Corporation" au prix de \$ 0.43 le pied carré, moins les taxes accumulées à date.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un acte d'achat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Session du 31 mars 1964.

Le Conseil prend connaissance de deux lettres de "U - H Quality Food Products Ltd." concernant l'achat d'un certain espace de terrain ainsi qu'une demande pour participation au fonds industriel.

Rés. 64-82

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Du'à la suite d'une offre faite au Conseil de la Cité par la compagnie "U - H Quality Food Products Ltd." concernant l'acquisition d'une certaine superficie de terrain ainsi qu'une demande pour participation au fonds industriel, le Conseil désire faire savoir qu'il est prêt à considérer ladite offre ainsi qu'une demande pour participation au fonds industriel aux conditions suivantes :

- 1) le Conseil de la Cité fait une offre ferme au prix de \$ 0.20 le pied carré pour un certain espace de terrain d'une superficie approximative de 99,000 pieds carrés, tel terrain étant situé sur les lots P. 331, 331-1 et 332-1, telle offre étant faite en vue du transfert de l'industrie ci-haut mentionnée sur un terrain plus adéquat ;
- 2) les conditions suivantes devront être acceptées par "U - H Quality Food Products Ltd." aux fins de participer au fonds industriel :
 - a) produire les états financiers des cinq (5) dernières années ainsi que la projection des cinq (5) prochaines années.
 - b) vérification des états financiers par les vérificateurs de la Cité.
 - c) acceptation des plans et devis par un architecte nommé par la Cité.
 - d) acceptation par "U - H Quality Food Products Ltd." de l'engagement d'experts, si jugé nécessaire par la Cité.
 - e) demande de soumissions publiques par la Cité.
 - f) acceptation par "U - H Quality Food Products Ltd." de toutes les prescriptions prévues par la loi concernant les fonds industriel.
 - g) le projet est sujet à l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-83

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à préparer les plans, devis et estimés pour l'installation d'un système d'éclairage dans le bassin Duvernay nord-ouest, selon les recommandations de l'ingénieur de la Cité.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Jacques Paquette

Vient en amendement et propose :

Que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient autorisés à préparer les plans, devis et estimés pour l'installation d'un système d'éclairage dans le bassin Duvernay nord-ouest, selon les recommandations de l'ingénieur de la Cité.



Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien, Charle-
magne Le Sconarnec et Jacques Paquette.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins René David et Jacques
Bourdon.

En conséquence la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Avis de Motion

M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour
l'installation d'un système d'éclairage de rues dans le bassin Duvernay nord-ouest,
et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Gendron & Le-
febvre.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 631.

Rés. 64-84

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 631, amendant l'article 4-42 du règlement de zonage
no: 353, concernant les spectacles, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une as-
semblée publique qui sera tenue le 17 avril 1964, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul.
de la Concorde et que M. l'Echevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson,
soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 629.

Rés. 64-85

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 629, pourvoyant à la confection de pavage et bordu-
res de béton dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest (annexe ci-attachée)
et à un emprunt de \$ 250,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une as-
semblée publique qui sera tenue le 8 avril 1964, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul.
de la Concorde et que M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire
G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Considérant qu'en date du 9 août 1963, la Société Centrale d'Hypothèques et de Loge-
ment a consenti à la Cité de Duvernay un prêt au montant de \$ 53,600.00 pour la cons-
truction d'une station d'épuration d'égouts (package plant) en vertu du règlement
no: 559 de ladite Cité et qu'un contrat a été signé en conséquence entre les par-
ties ;



Session du 31 mars 1964.

Considérant que ces travaux sont, à date, complètement exécutés et ce, avant la date stipulée audit contrat ;

Considérant qu'en vertu de la Loi Nationale d'Habitation, section 6-B, la Cité peut obtenir une remise de 25% de la somme d'argent prêtée à la Cité par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement ;

Rés. 64-86

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil de la Cité de Duvernay demande respectueusement aux autorités de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement ainsi qu'à la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec, d'accorder à ladite Cité une remise correspondant à 25% des sommes d'argent prêtées par ladite société pour la construction d'une station d'épuration d'égouts (package plant) dans le territoire de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Considérant qu'en date du 13 février 1963, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité de Duvernay un prêt au montant de \$ 79,400.00 pour la construction d'un collecteur d'égouts en vertu du règlement no: 498 de ladite Cité et qu'un contrat a été signé en conséquence entre les parties ;

Considérant qu'à date les travaux sont complètement exécutés et ce, avant la date prévue dans ledit contrat ;

Considérant qu'en vertu de la Loi Nationale d'Habitation, section 6-B, la Cité peut obtenir une remise de 25% de la somme d'argent prêtée à la Cité par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement ;

Rés. 64-87

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Cité de Duvernay demande respectueusement aux autorités de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement ainsi qu'à la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec, d'accorder à ladite Cité une remise correspondant à 25% des sommes d'argent prêtées par ladite société pour la construction d'un collecteur d'égouts dans le territoire de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de la Compagnie Miron Limitée concernant l'exécution de certains travaux dans le bassin Duvernay nord-ouest.

Rés. 64-88

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un avis légal ainsi qu'un rapport des ingénieurs soient respectivement demandés à Me Jean Allaire et M. J.A. Lalonde, ing.p. concernant la réclamation de la Compagnie Miron Limitée en date du 26 mars 1964 pour l'exécution de certains travaux d'égouts et d'aqueduc dans le bassin Duvernay nord-ouest et que les dits rapports soient produits au Conseil pour le 14 avril 1964, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-89

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. le Maire ou le Maire suppléant en l'occurrence soit délégué à la convention de la Fédération Canadienne des Maires des Municipalités qui sera tenue à Regina (Saskatchewan) du 2 au 5 juin 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-90

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'à compter de ce jour, les chèques et les effets bancaires de la Cité soient signés par M. le Maire et le trésorier ou, en leur absence respective, par le Maire suppléant et le greffier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-91

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, l'Opinion et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la confection de pavage et bordures prévue au règlement no: 629 contrat no: 24, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 21 avril 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

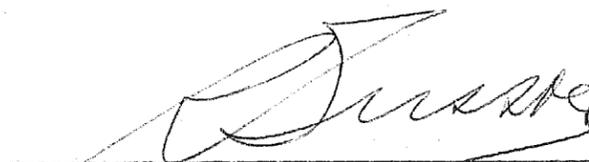
Rés. 64-92

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 7 avril 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 7 avril 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

A 8:00 heures p.m.

A l'ouverture de l'assemblée, seuls se sont présentés : M. le Maire Charles E. Thérien et M. l'Échevin Gérard Archambault. Faute de quorum, et après l'attente réglementaire d'une demi-heure, il est résolu par les deux membres du Conseil présents, que l'assemblée soit ajournée au mardi le 14 avril 1964, à 7:30 heures p.m.

Maire

Greffier



Province de Québec.
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 17 mars 1964 tenue le 14 avril 1964 à 7:50 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin Charlemaigne Le Scouarnec est absent de son siège.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 629, pourvoyant à la confection de pavage et bordures en béton dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest (annexe ci-attachée) et à un emprunt de \$ 250.000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 8 avril 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Echevin Charlemaigne Le Scouarnec et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 629.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemaigne Le Scouarnec
Président

(signé) Claude Langlois
Greffier

Rés. 64-93

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 629, présenté et soumis par M. l'Echevin Charlemaigne Le Scouarnec et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 14 avril 1964.

Rés. 64-94

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200.000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-95

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-96

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 400.000.-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefebvre, en date du 13 avril 1964, pour l'installation d'un système d'éclairage de rues dans le bassin Duvernay nord-ouest, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 632.

Rés. 64-97

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 632, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section bassin Duvernay nord-ouest) et à un emprunt de \$ 400,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 22 avril 1964, de 7:00 à 9:00 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-98

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques, par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavym Construction News, l'Opinion et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour l'installation d'un système d'éclairage de rues prévu au règlement no: 632 (contrat no: 25), telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m. lundi le 27 avril 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-99

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception des procès-verbaux des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Dorval, tenues les 12 mars, 6 avril et 9 avril 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-100

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Comité de Fondation de la bibliothèque municipale soit formé des membres suivants :

M. Pierre Ouellette, M. Dollard Morin, Mme Jean Joubert, M. Maurice Roby, Mme Lionel Saulnier, M. Bertrand Bélanger, M. Joseph Legault, Mme Chénier, M. K. Hebard, M. Claude Lamy et Mlle Pintal.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-101

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'en coopération avec la Commission Scolaire "Les Ecoles" le Conseil de la Cité aménage un terrain ainsi qu'un gymnase à l'École Des Ormeaux et affecte à cet aménagement un montant maximum de \$ 25,000.00, le tout suivant un contrat-entente qui sera dressé par Me Jean Allaire, aviseur légal ;

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat-entente pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Session du 14 avril 1964.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant une entente avec la Commission Scolaire "Les Ecoles" pour l'aménagement d'un terrain et un gymnase à l'École ~~Notre-Dame~~ Des Ormeaux.

Rés. 64-102

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit respectueusement faite aux marguilliers de la Paroisse Notre-Dame des Ecoles aux fins d'obtenir l'autorisation d'employer la salle au sous-sol de l'Église pour des activités de loisirs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-103

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer pour et au nom de ladite corporation un bail de deux (2) ans, à raison de \$ 1.00 par année, avec la Commission Scolaire de Prnt-Diau, pour la location du local actuel de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-104

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une subvention au montant de \$ 1 000.00 soit accordée aux Cadets de l'Aix de Duvernay pour l'achat de matériels et instruments propres à leur organisation, à condition que ledit matériel et lesdits instruments demeurent la propriété de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-105

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que sans préjudice à ses droits et en vue d'acheter la paix, le Conseil de la Cité de Duvernay consente à payer un montant de \$ 63.00 à M. Marcel Monette (7440 rue des Castels) concernant certains dommages subis à sa propriété en date du 5 mars 1964, ceci étant un règlement final et complet de toute réclamation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-106

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accepte l'offre de " Jon Rainu In Trust " en date du 14 avril 1964, pour l'achat d'une certaine superficie de terrain sur le lot no: 68, approximativement 25.455 pieds carrés, au prix de \$ 0.42 le pied carré, telle acquisition de terrain devant servir à l'aménagement d'un parc-école.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un acte d'achat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation, et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une offre de M. Roland Legault concernant le lot situé au numéro : 7470 rue des Tilleuls.

Rés. 64-107

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour faire vérifier les titres de la propriété située au 7470 rue Des Tilleuls en vue d'une certaine entente avec le propriétaire actuel.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-108

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'une offre de \$ 0.40 le pied carré soit faite à M. Yves Rousseau en vue de la vente d'une superficie approximative de 2,750 pieds carrés, étant une partie du lot : 62-278.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me Bernard Nantel agissant au nom de M. Phillip Sula pour les lots : 60-530, 61-226 et -227.

Rés. 64-109

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la mise en demeure signifiée au Conseil de la Cité par M. Phillip Sula, propriétaire des lots : 60-530, 61-226 et -227, soit remise à l'avisur légal Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

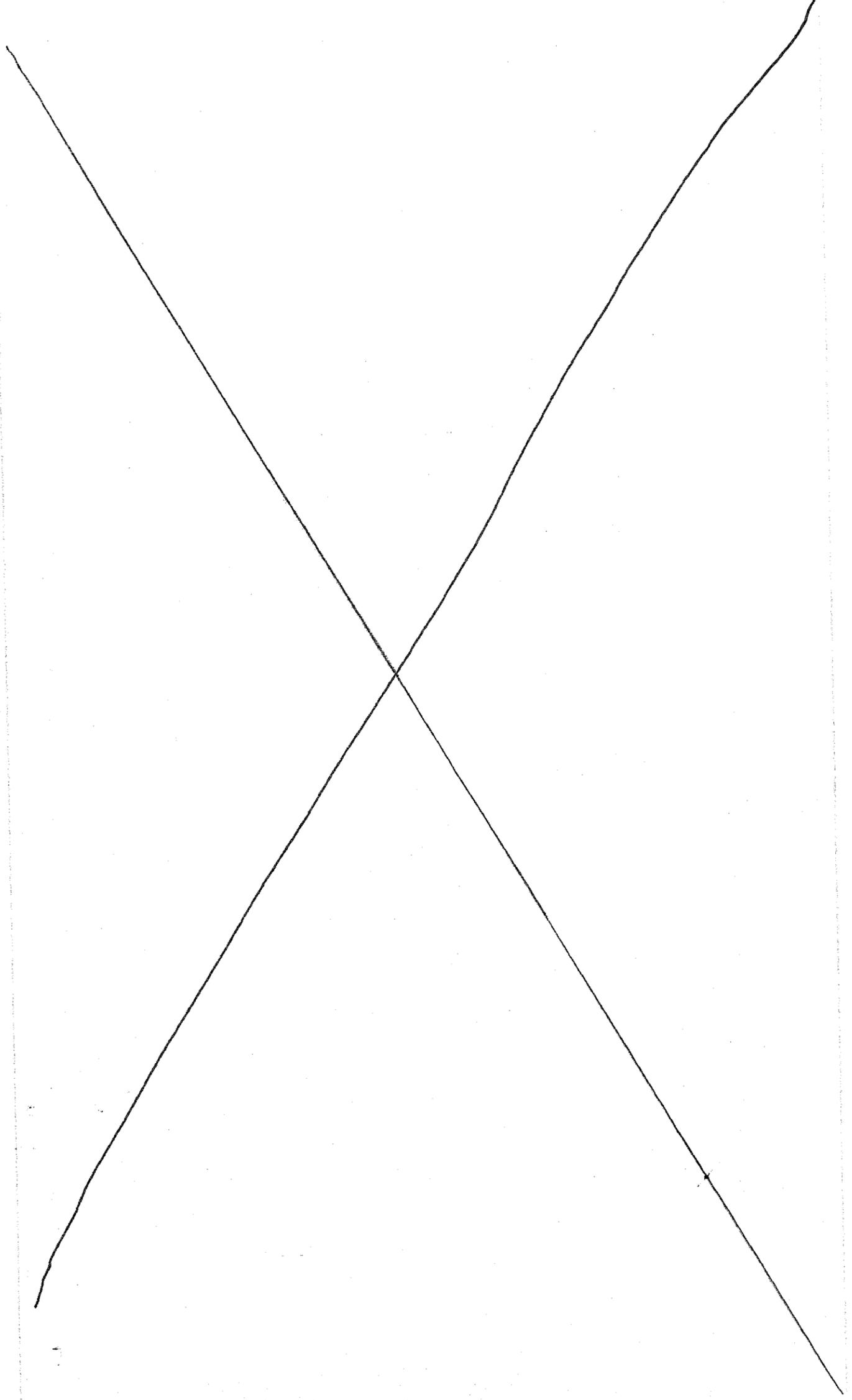
Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la compagnie " C.E. Rondeau Ltée. " concernant la pesanteur du pain.

Rés. 64-110

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la plainte de " C.E. Rondeau Ltée. " concernant la pesanteur du pain mis en vente dans la Cité de Duvernay, soit remise à l'avisur légal Me Jean Allaire pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.





Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de circulation no: 423, en ce qui concerne le stationnement des véhicules commerciaux durant les fins de semaines.

Rés. 64-111

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les états financiers pour les opérations se terminant le 31 décembre 1963, compilés et soumis par les vérificateurs : M. C. Albert Poissant, C.A. et M. J. Courcy, C.A., soient et sont approuvés et acceptés par les membres du Conseil de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 353, pour zoner " zone scolaire " la partie du territoire qui sera occupée par l'École Secondaire de Duvernay.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de déterminer la proportion des immeubles à être construits sur un site commercial en relation avec la superficie totale de tel site commercial.

Rés. 64-112

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 21 avril 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 21 avril 1964, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-113 Proposé par M. René David
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 17 mars 1964, ainsi que des ajournements du 31 mars, 7 et 14 avril 1964, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-114 Proposé par M. André Bastien
 Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 300,301.34 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 21 avril 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 188,186.97
fonds capital	:	\$ 112,114.37

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-115 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumission pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 629.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-116 Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
 Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un comité, formé du trésorier ainsi que de l'ingénieur, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux quatre plus basses soumissions pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 629.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 631, amendant l'article 4-42 du règlement de zonage no: 353, concernant les spectacles.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 17 avril 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 631.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) André Bastien
Président

(signé) Claude Langlois
Greffier

Rés. 64-117

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 631, présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-118

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour les mois de décembre 1963, janvier, février et mars 1964, obtenues du Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-119

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une offre soit faite en vue du règlement de la réclamation de la Compagnie Miron Limitée en date du 26 mars 1964, concernant l'installation des égouts et aqueduc dans le bassin Duvernay nord-ouest, suivant les recommandations des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre et de l'aviseur légal Me Jean Allaire.

Adopté à l'unanimité.



Session du 21 avril 1964.

Le Conseil prend connaissance du rapport de l'aviseur légal concernant le terrain de la station de pompage, propriété de "Shetland Investment Corporation".

Rés. 64-120

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le directeur des services ainsi que l'aviseur légal soient autorisés à négocier une entente avec "Shetland Investment Corporation" en vue de l'acquisition du terrain de la station de pompage situé angle Boul. de la Concorde et rue De Grand Pré, et faire rapport au Conseil dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-121

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, l'Opinion, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la collecte des vidanges dans les limites de la Cité de Duvernay, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 12 mai 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que le greffier soit autorisé à préparer le cahier des charges, sous deux formes, soit pour une demande de soumissions pour un contrat d'un an ainsi qu'un contrat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-122

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le greffier ainsi que le directeur des services soient délégués au Congrès Annuel de l'Association des Officiers Municipaux de Finance et d'Administration qui sera tenu à Val d'Or, du 30 juin au 3 juillet 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-123

Proposé par M. Jacques Bourdon

Que M. René David soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Faute de secondaire, cette proposition est nulle.

Rés. 64-124

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que M. Gérard Archambault soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

M. l'Échevin René David vient en amendement et propose :

Que M. Jacques Bourdon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Faute de secondaire à cette proposition d'amendement, celle-ci est nulle.

En conséquence, la proposition principale est acceptée.

Adopté.



Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zoner " parc historique " la maison de Madame Gauthier ainsi que son terrain, situés sur le Boul. Lèvesque.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'abroger les règlements nos : 602 et 602 A, concernant la zone industrielle.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant l'acquisition de certaines superficies de terrains, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à même le fonds industriel.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour décréter l'acquisition de certaines superficies de terrains, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à même le fonds industriel.

Rés. 64-125

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil fasse faire l'arpentage des Rangs Haut et Bas St-François ainsi que du Rang St-Elzéar, en vue de l'installation d'un système d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-126

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à préparer des estimés en vue de l'installation d'un système d'aqueduc dans Duvernay-nord.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-127

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le directeur des services soit prié de préparer une cédule de taxation concernant l'installation d'un système d'aqueduc dans Duvernay-nord et que celle-ci soit communiquée aux intéressés.

Adopté à l'unanimité.



Session du 21 avril 1964.

Rés. 64-128

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée régulière du Conseil de la Cité du 19 mai 1964 soit tenue à l'École Notre-Dame-du-Sourire et que permission soit demandée à la Commission Scolaire de la Grande Côte pour l'usage du local.

Adopté à l'unanimité.

A 8:45 heures p.m.

Rés. 64-129

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée à 9:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

A 9:00 heures p.m. tous les membres du Conseil étant présents :

Rés. 64-130

Il est proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-131

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la soumission, au montant de \$ 151,177.00, soumise par "Lagacé Construction Limitée" en date du 21 avril 1964, pour l'exécution des travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 629, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

M. l'Échevin André Bastien.
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

Que la soumission, au montant de \$ 154,977.00, soumise par "Inter State Paving Inc." en date du 21 avril 1964, pour l'exécution des travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 629, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.



Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David, Jacques Paquette, Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-132

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-133

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un comité plénier soit tenu samedi, le 25 avril 1964 à 2:00 heures p.m. pour l'étude du rapport qui sera soumis à la Commission Sylvestre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-134

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée au lundi, 27 avril 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 27 avril 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 21 avril 1964, tenue le 27 avril 1964, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le directeur des services sont aussi présents.

Rés. 64-136 Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux d'éclairage prévus au règlement no: 632.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-137 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les soumissions offertes pour l'exécution des travaux d'éclairage prévus au règlement no: 632, soient remises aux ingénieurs Gendron & Lefebvre pour vérification et qu'un rapport écrit soit remis au Conseil pour le 5 mai 1964.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 632, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section bassin Duvernay nord-ouest) et à un emprunt de \$ 400,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 22 avril 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 632.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 64-138 Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 632, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-139

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

/ au montant de
\$ 42,190.00
en paiement de

Qu'à la suite du rapport et des recommandations des ingénieurs Lalonde Girouard & Letendre en date du 3 et 17 avril 1964 ainsi que de l'avis légal de Me Jean Allaire, en date du 21 avril 1964, le Conseil de la Cité de Duvernay fasse un règlement final et définitif de la réclamation de la Compagnie Miron limitée en date du 26 mars 1964, pour des travaux d'égouts et d'aqueduc exécutés au contrat no: 12 et compris dans les règlements nos : 498, 556 et 561 ; la présente convention fait foi de transaction générale et sera sans recours ni de part et d'autre ;

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ladite transaction générale pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-140

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à l'avenir, durant la période décrétée pour l'heure avancée de l'est, les bureaux de l'Hôtel de Ville soient ouverts de 8:30 heures a.m. à 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi.

Adopté à l'unanimité.

Attendu que la Commission d'Etudes sur les problèmes intermunicipaux de l'Île Jésus a demandé aux différentes villes de présenter des mémoires sur les problèmes en cause ;

Attendu que la Cité de Duvernay, de par la réputation et le prestige qu'elle s'est créés, se doit de faire entendre sa voix ;

Attendu que le mémoire préparé à cet effet est une étude scientifique et objective des problèmes à discuter ;

Attendu que ledit mémoire constitue un rapport préliminaire qui doit être soumis à la population pour études et commentaires dans les prochains mois ;

Attendu qu'un rapport définitif sera présenté à l'automne avec amendements, s'il y a lieu ;

Rés. 64-141

Il est proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil de Ville accepte que ledit mémoire soit présenté, au nom de la Cité de Duvernay, devant la Commission d'Etudes sur les problèmes intermunicipaux de l'Île Jésus.

M. l'Échevin René David,
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon,

Vient en amendement et propose :

Que le rapport à être présenté par le Conseil de la Cité de Duvernay devant la Commission d'Etudes sur les problèmes intermunicipaux de l'Île Jésus, le soit pour la partie traitant de l'aspect socio-économique seulement, et qu'il se dissocie des données dudit rapport quant à la partie offrant une solution.



Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Bourdon et René David.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Jacques Paquette.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec vote pour la proposition principale à condition que de par la solution offerte dans ledit rapport, le secteur de Duvernay-est ne soit pas démembré.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-142

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que copie de la résolution no: 64-141 soit soumise aux Membres de la Commission d'Etudes sur les problèmes intermunicipaux de l'Île Jésus lors de la présentation dudit rapport de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-143

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que tous les chèques de dépôt-soumission ainsi que les "garantie-exécution" soumis en rapport avec les travaux à être exécutés au règlement no: 632, soient remis aux soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-144

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la résolution portant le numéro : 64-126 de l'assemblée du 21 avril 1964, soit rescindée dans son entier.

MM. les Echevins Jacques Bourdon et René David enregistrent leur dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 64-145

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que la pompe à incendies no: 2 soit remise au garage " Chartrand & Frères " dans la Grande Côte et ce, moyennant un loyer de \$ 70.00 par mois et que le propriétaire fasse une cloison de division dans ledit garage à ses frais.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-146 Proposé par M. Charlemagne Le Scomarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

et tourber Que le département de la voirie prenne les mesures nécessaires afin de nettoyer la Place des Cascades ainsi que d'enlever les débris à l'est du numéro civique 6991 Boul. Lèvesque.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-147 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que lors de la confection du bulletin no: 2 du Conseil de la Cité, une demande soit faite aux résidents de la Cité de faire tout en leur possible aux fins de planter au moins un arbre sur leur terrain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-148 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

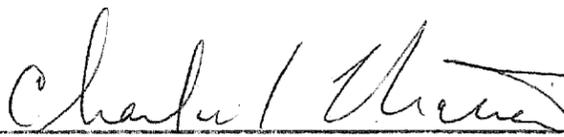
Que les plans architecturaux des " Duplex " devant être érigés par " Franco Construction " angle Boul. Lèvesque et Jeanne Leber, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-149 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 5 mai 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 5 mai 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 21 avril 1964, tenue le 5 mai 1964, à 8:20 heures p.m. au 2900 Bout. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin Gérard Archambault est absent de son siège.

Le Conseil prend connaissance du rapport des ingénieurs Gendron, Lefebvre & Associés, concernant les travaux à être exécutés au règlement no: 632.

Rés. 64-150

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 181,314.74, fournie par " Pierre Brosard Limitée " en date du 27 avril 1964, pour l'exécution des travaux d'éclairage dans le bassin Duvernay nord-ouest, prévus au règlement no: 632, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-151

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil approuve la demande de prêt faite au Ministère des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, concernant la " loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux " pour les travaux d'éclairage à être effectués en conformité avec le règlement no: 632.

Que le greffier soit autorisé à faire ladite demande et à préparer tous les documents nécessaires en vue de l'obtention d'un prêt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-152

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un permis temporaire soit émis à M. Roger Lévesque, 145 rue Lafayette (Pont-Viau) pour l'installation d'un maximum de dix (10) tentes avec kiosque de vente au Centre d'Achats.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-153
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le billet de contravention : A 10354 émis par le service de la police, soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 628.

Rés. 64-154
Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 628, abrogeant le règlement : 554 et amendant le règlement de zonage no: 374, quant aux zones : D, E, F, G, H, I, dans le secteur " Duvernay - ouest ", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 22 mai 1964, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Bourdon et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

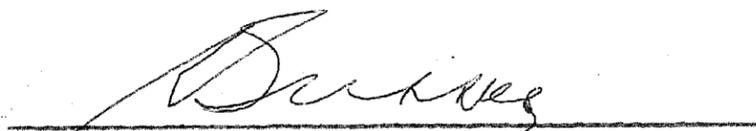
Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-155
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 12 mai 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 12 mai 1964

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 21 avril 1964, tenue le 12 mai 1964, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Fern Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-156

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le contrat de la collecte des vidanges pour l'année 1964-65.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-157

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la soumission, au montant de \$ 25,000.00, fournie par " Enlèvement Sanitaire des Rebutis Inc. " en date du 12 mai 1964, pour la collecte des vidanges dans la Cité de Duvernay pour l'année commençant le 1er juin 1964 et se terminant le 31 mai 1965, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-158

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de " dépôt-soumission " ainsi que les polices d'assurance-garantie, soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la taxation des biens immobiliers de la Cité de Duvernay, tant générale que spéciale pour l'année 1964.

Avis de Motion

M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'installer un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul et prévoyant un emprunt suffisant suivant les estimés de l'ingénieur de la Cité.



Rés. 64-159

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. gén. en date du 12 mai 1964 et montrant les subdivisions du lot : 80-95 à -100 inclusivement et 81-285 à -288 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 638.

Rés. 64-160

Proposé par M. René David
 Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 638, abrogeant les règlements 602 et 602 A en ce qui concerne la zone industrielle, soit adopté tel que lu et soumis.

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 639.

Rés. 64-161

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. René David

Que le règlement no: 639, pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certaines superficies de terrain situées sur les lots : 456, 457, 458, 459, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 474, 475, 476, 477, 479, 480 et 481, aux fins d'aider à l'installation d'industries dans la Cité, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 640.

Rés. 64-162

Proposé par M. André Bastien
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 640, décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certaines superficies de terrain situées sur les lots : 456, 457, 458, 459, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 474, 475, 476, 477, 479, 480, 481, aux fins de promouvoir à même le fonds industriel, l'installation d'une ou de plusieurs industries dans la Cité de Duvernay et pourvoyant à un emprunt de \$ 250,000.- pour cette fin, soit mis à l'étude.



Session du 12 mai 1964.

M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon,

Vient en amendement et propose :

Que le règlement no: 640, décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certaines superficies de terrain situées sur les lots : 456, 457, 458, 459, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 474, 475, 476, 477, 479, 480, 481, aux fins de promouvoir à même le fonds industriel; l'installation d'une ou de plusieurs industries dans la Cité de Duvernay et pourvoyant à un emprunt de \$ 250,000.00 pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Gérard Archambault, Jacques Paquette, René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins André Pastien et Charlemagne Le Scouarnec.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-163

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les versements à venir à être effectués au Notaire Rémi Lussier concernant le règlement intervenu entre ledit notaire et la Cité de Duvernay, soient retenus jusqu'à ce que le Notaire R. Lussier ait remis à la Cité tous les documents tel qu'entendu lors dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-164

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les mesures nécessaires soient prises afin de voir à faire nettoyer tous les terrains vacants dans la Cité de Duvernay.

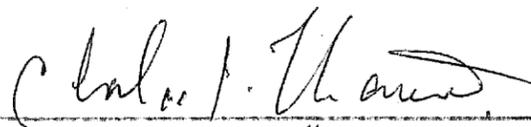
Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-165

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 19 mai 1964, à 8:20 heures p.m. à l'École Notre-Dame du Sourire, à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bostien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, sont aussi présents.

Rés. 64-166

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 21 avril 1964 ainsi que des ajournements du 27 avril, 5 et 12 mai 1964, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-167

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 481,687.42 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 mai 1964, et réparti comme suit :

Fonds capital	:	\$ 288,238.12
Fonds général	:	\$ 193,349.30

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-168

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le billet de circulation portant le numéro : A-10373 soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des lettres de " J.J. Gervais Construction Inc. ", " Gervais & Fils Limitée ", " Duvernay Construction Inc. ", concernant un changement de zonage sur la rue Maisonneuve.

Rés. 64-169

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la demande de changement de zonage sur la rue Maisonneuve, soumise par " J.J. Gervais Construction Inc. ", " Gervais & Fils Limitée " et " Duvernay Construction Inc. " soit remise à la Commission d'Urbanisme pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.



Session du 19 mai 1964.

Rés. 64-170

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des représentations soient faites auprès du Ministère de la Santé de la Province de Québec, concernant l'opération des carrières à proximité de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-171

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des représentations soient faites à la Cité de Chomedey concernant l'opération des carrières à proximité de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-172

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que des représentations soient faites à la Ville de St-François concernant l'opération de la carrière Terrebonne Quarries dans son territoire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-173

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 19 mai 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-174

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 29 avril 1964, et montrant la subdivision du lot no: 378-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-175

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Gérard Larose, arp. géo. en date du 5 mai 1964 et montrant les subdivisions du lot: 355-125 et -126 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-176
 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. J.-Marc Gendron, arp. géo. en date du 19 mai 1964 et montrant la subdivision du lot : 58-422 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-177
 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 9 avril 1964 et montrant la subdivision du lot : 83-265 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-178
 Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Ministère des Travaux Publics soit avisé qu'une demande de changement de zonage est soumise au Conseil municipal sur le lot : 61, dans l'emprise du Boul. Leblanc et que ledit Ministère nous fasse savoir quelles sont les prévisions futures quant à la construction d'un pont à cet endroit ainsi que les emprises qui seront nécessaires à la construction dudit pont.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de permettre l'opération d'une épicerie au 2830 Boul. de la Concorde.

Rés. 64-179
 Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. René David

Que l'urbaniste de la Cité fasse une étude en vue de la préparation d'un règlement de stationnement établissant des normes spécifiques pour les différents commerces.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zoner "commercial" les propriétés portant les numéros civiques : 7450 et 7462 Boul. Lévesque, telles propriétés étant situées sur le lot no: 350.



Session du 19 mai 1964.

Rés. 64-180

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Qu'à la suite d'une demande de permis de construction soumise par "U.H. Quality Food Products" le Conseil de la Cité, sur recommandation de la Commission d'Urbanisme, demande aux concernés de produire certains documents avant l'émission du dit permis, à savoir :

- a) des plans d'architecture et devis complets, les dits plans devant être signés par un architecte.
- b) un plan d'implantation de la bâtisse actuelle et de son extension, le dit plan devant être signé par un arpenteur-géomètre.
- c) un plan de stationnement.
- d) un plan prévoyant l'installation d'une usine de traitement d'égouts industriels.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-181

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accuse réception des procès-verbaux des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenues le 23 avril et le 18 mai 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-182

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que pour l'organisation du "football" dans la Cité, un comité soit formé sous la présidence de M. Denis Trudeau ainsi que d'un représentant de chaque quartier, telles représentations devant être soumises au Conseil pour acceptation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-183

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 2,500.00 soit réservé pour l'organisation du "football" dans la Cité, tel montant devant être dépensé suivant les recommandations du comité formé à cet effet ainsi que du Conseil de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-184

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, le Star, le Daily Commercial News, Heavy Construction News, l'Opinion de l'Île Jésus, le Courrier de Laval et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul, telles soumissions devant être remises entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m. le 16 juin 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que M. Philippe Malo, ing.p. soit prié de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 630.

Rés. 64-185

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 630, amendant le règlement no: 468, aux fins d'inclure dans le règlement de prévention des incendies, le "National Fire Code of Canada 1963" soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 634.

Rés. 64-186

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 634, amendant le règlement de circulation et de sécurité publique no: 423 en ce qui concerne le stationnement des véhicules commerciaux, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 637.

Rés. 64-187

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 637, amendant le règlement de zonage no: 374, aux fins de zoner "parc historique" une partie du lot 58 et le lot 58-3 dans la zone "A" section "Les Ecoles", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 5 juin 1964, au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement.

Adopté.

Rés. 64-188

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Conseil accepte le texte du prochain bulletin à être envoyé à tous les résidents de la Cité, en y incluant toutefois une chronique sur les loisirs, telle chronique devant être faite par M. Denis Trudeau.

Adopté à l'unanimité.



Session du 19 mai 1964.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " La Commission des Fêtes du Canada-Français ".

Rés. 64-189

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que " La Commission des Fêtes du Canada-Français " soit autorisée à solliciter dans les limites de la Cité de Duvernay, le samedi 13 juin ainsi que du 19 au 26 juin inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " La Commission des Fêtes du Canada - Français ".

Rés. 64-190

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 200.00 soit mis à la disposition de " La Commission des Fêtes du Canada-Français " pour la commandite d'une arche à être érigée pour le défilé de la Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ville de Roxboro.

Rés. 64-191

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la Ville de Roxboro soit avisée de soumettre leur demande en français.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Philip G. Givens, Q.C. maire de la Cité de Toronto.

Rés. 64-192

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de Son Honneur le Maire de la Cité de Toronto, concernant les échanges d'étudiants, soit incluse dans le prochain bulletin à être distribué aux résidents.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-193

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'inspecteur du Ministère de l'Industrie et du Commerce soit invité à visiter le territoire de la Cité de Duvernay, aux fins d'étudier la possibilité de l'installation d'une usine d'automobiles dans notre territoire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-194

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 26 mai 1964, à 8:00 heures p.m.
à l'Hôtel de Ville - 2900 Boul. de la Concorde -.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Bussières
Greffier



Session du 26 mai 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 mai 1964, tenue le 26 mai 1964, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Échevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, sont aussi présents.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de permettre l'entraide pour combattre les incendies.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 650.

Rés. 64-195

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 650, décrétant la taxation pour l'année 1964, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 642.

Rés. 64-196

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 642, décrétant la vente d'effets et de marchandises d'épicerie au 2830 Boul. de la Concorde, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue au 2900 Boul. de la Concorde, le lundi 15 juin 1964, entre 7 et 8 heures p.m. et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-197

Proposé par M. René David
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plaintes au rôle d'évaluation 1964 révisées soient homologuées,
 à savoir :

<u>Plainte no:</u>	<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation révisée</u>
1	Poulin, Germain 2830 à 60 Boul. de la Concorde	\$ 144,700.00
2	Paiement, Jean-Claude 1596, Boul. Lèvesque	13,400.00
3	Courchesne, Gaston 1085, Croissant d'Ailleboust	11,350.00
4	Wurm, Mme Adèle (\$ 150.00 par lot) 1610, rue Sherbrooke	maintenue
5	St-Pierre, Denis 1060, Montmartre	9,450.00
6	Bisson, Germain 4585, Haut St-Jonçois	7,900.00
7	Casey, Peter G. 1020, rue Champlain	10,450.00
8	Courcelles, Jean-Paul 1055, rue Montmartre (accorder 5% de dépréciation sur les bâtisses du côté est de la rue Montmartre faisant des aux duplexes.)	11,325.00
9	Blondin, J.A. 1790, Croissant Souvé	14,925.00
10	Trudeau, Marcel 2510, rue Auvérque	11,275.00
11	Galarneau, Raymond 745, rue Curé-Cloutier	10,775.00
12	Jessier, Maurice 19, rue des Ormes	10,650.00
13	Gladu, Roger 1215, rue Port-Royal	9,725.00
14	D'Aragon, Jean-Paul 2392, rue Champfleury	10,425.00
15	Berthiaume, Denis 2805, rue Bayonne	11,525.00
16	Les Immeubles Dubord Inc. 3600, rue Barclay (Montréal)	52,250.00 48,650.00
19	Lussier, Marc 820, rue Des Cormiers	13,225.00

Adopté à l'unanimité.



Session du 26 mai 1964.

Rés. 64-198

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Qu'une mise en demeure suivie d'une sommation soient envoyées à M. Jon Rainu ainsi qu'à M. Kolbin aux fins de faire nettoyer leurs terrains situés sur la rue David quant à M. J. Rainu et sur la rue Auvergne quant à M. Kolbin.

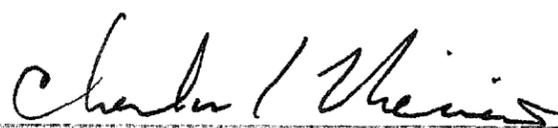
Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-199

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 16 juin 1964, à 8:40 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemaigne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le directeur des services ainsi que l'aviseur légal M. Jean Allaire sont aussi présents.

Rés. 64-200 Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec
 Secondé par M. Jacques Paquette

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 mai 1964 ainsi que de l'ajournement du 26 mai 1964, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-201 Proposé par M. André Bastien
 Secondé par M. René David

Que la démission de M. Rosaire G. Brisson soit acceptée avec regrets.

Le Conseil désire offrir ses remerciements à M. Brisson pour le magnifique travail qu'il a accompli dans l'exercice de ses fonctions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-202 Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Que M. Claude Lamy soit nommé greffier intérimaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-203 Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec
 Secondé par M. René David

Que M. Valmore Rousseau soit autorisé à signer les chèques en l'absence du trésorier M. Claude Lamy.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-204 Proposé par M. Jacques Paquette
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Gaston Grondin soit nommé au Bureau des Évaluateurs.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 juin 1964.

Rés. 64-205

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. Claude Lamy soit nommé au Bureau de Revision en remplacement de M. R.G. Brisson.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-206

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'installation d'un système d'éclairage aux Parcs St-Ernest et St-Paul.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-207

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le projet de l'installation d'un système d'éclairage aux Parcs St-Ernest et St-Paul soit remis à cause de son coût excessif et qu'en conséquence, les soumissions soient rejetées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-208

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-209

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 380,947.78 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 16 juin 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 256,239.96
fonds capital	:	\$ 124,707.82

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 637, amendant le règlement de zonage no: 374, aux fins de zoner " parc historique " une partie du lot 58 et le lot 58-3 dans la zone " A " section " Les Ecores ".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, au 2900 Boul. de la Concorde, le 5 juin 1964, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.



Le greffier de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no: 637.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 64-210

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 637, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 628, abrogeant le règlement 554 et amendant le règlement de zonage 374, quant aux zones : D, E, G, G, H, I, dans le secteur "Duvernay-ouest".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 22 mai 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 628.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 64-211

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 628, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 juin 1964.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 642, décrétant la vente d'effets et de marchandises d'épicerie au 2830 Boul. de la Concorde.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le lundi 15 juin 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 642.

Aucun électeur-proprétaire ne s'étant opposé, le règlement est accepté.

(signé) Charlemagne Le Sconarnec
Président

(signé) Claude Lamy
Greffier

Rés. 64-212

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 642, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-213

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le billet de circulation portant le numéro : A-10467 soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-214

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour les mois de "avril et mai" 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-215

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution portant le numéro : 64-108, soit rescindée dans son entier et qu'une offre de \$ 0.30 le pied carré soit faite à M. Yves Rousseau en vue de la vente d'une superficie approximative de 2,750 pieds carrés, étant une partie du lot : 62-278.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-216

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la liste électorale dans chaque quartier soit confectionnée par arrondissements et par ordre alphabétique.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-217

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil recommande, où il est possible, que les scrutins soient tenus dans les écoles.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-218

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité tenue le 11 juin 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-219

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Que le Conseil accepte la lettre reçue du Centre Sportif Laval et accepte aussi le prix pour la location de la patinoire à ce Centre Sportif.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-220

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le sous-comité du "football" recommande au Comité Consultatif des Loisirs l'usage des argents pour le "football".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-221

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme tenue le 11 juin 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-222

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 mai 1964 et montrant la subdivision du lot no: 66-262 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-223

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 mai 1964 et montrant les subdivisions du lot : 398-18 à -21 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-224

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution no: 64-176 adoptée lors de la session du 19 mai dernier, à l'effet d'approuver la subdivision du lot : 58-422 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-225

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 19 mai 1964 et montrant les subdivisions du lot : 58-422 et 58-423 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le règlement de construction en défendant les escaliers extérieurs à l'avant et à l'arrière des "duplex", etc... et que les réservoirs d'huile soient cachés dans une armoire ou construction semblable.



Rés. 64-226 Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Gaston Boissinot, arp. géo. en date du 5 juin 1964 et montrant la subdivision du lot : 57-223 et 57-224 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-227 Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Léopold Moretti, arp. géo. en date du 1er juin 1964 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-208 à -213 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, ainsi que le plan fait et préparé par M. Léopold Moretti, arp. géo. en date du 11 juin 1964 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-214 à -216 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soient acceptés à condition toutefois que lesdits plans soient déposés auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et à la condition que les dits plans soient tous les deux déposés en même temps.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-228 Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Jernand Lemay, arp. géo. en date du 11 mai 1964 et montrant les subdivisions du lot : 60-241 à -244 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-229 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan d'implantation du Centre d'Échats - Place Elusée - soit approuvé en principe et tel que modifié par le service d'urbanisme de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-230 Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les plans du centre commercial pour MM. M. & N. Kolomeix soient refusés parce qu'il y a mauvaise utilisation du terrain et il en résulterait un stationnement inadéquat.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-231

Proposé par M. Jacques Prouette
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, arp. géo. en date du 11 juin 1964 et montrant la subdivision du lot : 1116-19 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-232

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan d'implantation et les plans architecturaux du duplex à être érigé sur le lot : 83-265 soient approuvés en y incluant les amendements indiqués sur le plan et à condition que les plans soient conformes à l'avis de motion donné précédemment par M. Jacques Bourdon, à savoir :

" Avis de motion : M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le règlement de construction en défendant les escaliers extérieurs à l'avant et à l'arrière des "duplex" etc... et que les réservoirs d'huile soient cachés dans une armoire ou construction semblable".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-233

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'une controvention soit donnée à tous les jours aux propriétaires de terrain où il y a vente de tentes dans Duvernay-est, pour ne pas avoir respecté le règlement no: 342.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scomarnec enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 64-234

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'une injonction ou toute autre procédure, si jugé nécessaire, soit prise par l'avisur légal contre les propriétaires de cours de rebus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-235

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'avisur légal Me Jean Allaire avise la Succession de Mme Gauthier de démolir les tandis existant encore sur le Boulevard Lévesque.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-236

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'un modèle de pamphlet d'information soit soumis au Conseil pour acceptation à l'assemblée régulière du mois de juillet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-237

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil envoie ses remerciements pour le dévouement et le magnifique travail accompli par MM. Claude F. Lefebvre, Claude Langlois et Jacques Gagnon, lors du Congrès d'Urbanisme tenu récemment à Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-238

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'installation d'un système d'autobus dans Duvernay et St-Vincent-de-Paul soit acceptée en principe à condition que le Conseil puisse approuver les cédules et les prix.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-239

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les architectes Poulin & Ayotte soient priés de préparer des esquisses préliminaires pour la construction d'un chalet à la piscine de Duvernay, le tout ne devant pas dépasser la somme de \$ 12,000.- pour la construction dudit chalet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-240

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'une demande soit faite à la Voirie Provinciale pour aménager en asphalte les accotements du Boulevard Lévesque dans la section est de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-241

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que lors de la tenue d'une assemblée des électeurs-propriétaires, pour un changement de zonage qui affecte le caractère des édifices environnants, un avis soit envoyé à tous les propriétaires de la zone de votation ainsi qu'aux propriétaires des rues environnantes.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 juin 1964.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de défendre le stationnement des véhicules commerciaux sur les terrains privés.

Rés. 64-242

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 23 juin 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles / Heins

Maire

Claude Larus

Greffier int.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 juin 1964, tenue le 23 juin 1964 à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : Jacques Bourdon, Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault, André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

L'urbaniste, l'évaluateur, l'assistant-trésorier, le surintendant des travaux publics, le directeur des loisirs, le chef de police, l'ingénieur ainsi que le directeur des services, sont aussi présents.

Rés. 64-243

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un nouveau contrat soit préparé par Me Rémi Lamarche, notaire, en vue de l'acquisition du terrain situé sur le lot : 58-85 et que les signataires soient M. Charles E. Thérien, maire, et M. Claude Lamy, greffier intérimaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-244

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'esquisse préliminaire pour la construction d'un chalet à la piscine, soit remise au Comité Consultatif des Loisirs, pour étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-245

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une étude soit faite par l'ingénieur de la Cité en vue de l'aménagement d'une piscine secondaire de natation au site de la piscine actuelle dans Duvernay-ouest.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-246

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que pour les besoins des services suivants :

urbanisme
inspection des bâtiments
génie
travaux publics
évaluation
police et pompiers
taxation



Session du 23 juin 1964.

et dans les cadres du plan directeur de la Cité, un inventaire permanent des services sur plan cadastral soit confectionné, et que ce travail soit confié à la firme "Gendron & Lefebvre" arp-géo., en coopération avec M. Phil Malo - ingénieur de la Cité - suivant les tarifs établis par la corporation des arpenteurs-géomètres. Cette dépense sera chargée à chacun des règlements concernés.

La première étape du travail consistera dans l'établissement de points de contrôles de triangulation par mesurage électronique à l'aide de géodimètres et de I-2. Ces points de contrôles seront rattachés au système géodésique nord-américain, et ceci, afin d'assurer une grande précision au travail.

Par la suite, le réseau routier, ainsi que toutes les propriétés seront rattachés à ce système.

Une étude des titres de propriétés sera faite sur les différentes parties de lots, et ceci, avec le procédé de microfilm qui consiste à photographier les documents directement au bureau d'enregistrement.

Le plan préparé devra montrer :

- 1) les coordonnées de chacun des feuillets.
- 2) le lever des propriétés du territoire avec bâtiments et numéros civiques, nature des bâtiments, leur hauteur, les matériaux de construction, les arbres, clôtures, haies, piscines et "drive-way".
- 3) les égouts, aqueducs, pavages et bordures avec les numéros de règlements, pour fins de taxation, ainsi que les regards d'égouts, vannes et bornes-fontaines.
- 4) les servitudes de compagnies d'utilité publique ainsi que l'emplacement exact des poteaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage.
- 5) le nom du propriétaire actuel des différentes propriétés, avec le numéro d'enregistrement.
- 6) au moins un "bench mark" pris sur une borne-fontaine pour chacun des feuillets
- 7) compilation des lots subdivisés avec dimensions et superficies cadastrales ainsi que dimensions et superficies mesurées.
- 8) établissement des points de coordonnées de chacun des coins de rues.
- 9) le tout à une échelle de 40 pieds au pouce.
- 10) huit copies de chacun des feuillets devront être fournies à la Cité.

M. l'Échevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 64-247

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Du'un manomètre soit installé à l'entrée de l'eau à la limite de la Ville de St-François et de Duvernay pour pouvoir tenir compte de la pression qui nous est fournie par ladite Ville de St-François.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-248 Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un avis soit envoyé à la Ville de St-François les informant que la Cité n'est pas satisfaite de la pression qui nous est fournie par leur usine de filtration.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-249 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution portant le numéro : 62-93 soit amendée en remplaçant les mots : " le greffier Rosaire G. Brisson " par les suivants : " le greffier intérimaire ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-250 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques par la voix des journaux : le Montréal-Matin, le Star, le Daily Commercial News, Heavy Construction News, l'Opinion de l'Île Jésus, le Courrier de Laval et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour l'installation d'un système d'éclairage souterrain aux parcs St-Ernest et St-Paul telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité, avant 8:00 heures p.m., le 7 juillet 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que M. Philippe Malo, ing.p. soit prié de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'installation d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul.

Rés. 64-251 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'une demande soit faite aux propriétaires du terrain montré sur le plan déposé au dossier du greffe, pour le prix de vente de ce même terrain (terrain adjacent au "Magasin J.G.A." situé sur le Boulevard Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-252 Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer des estimés pour les travaux d'égouts et d'aqueduc pour les lots 324 à 344.

Adopté à l'unanimité.



Session du 23 juin 1964.

Rés. 64-253

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le propriétaire du " Restaurant Bellavista " soit avisé d'installer une usine privée d'épuration (package plant) dans les quinze (15) jours qui suivront l'avis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-254

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une demande soit faite à l'aviséur légal Me Jean Alloire, aux fins de déterminer si l'avis de motion modifiant le règlement de construction s'applique pour les trois (3) mois qui suivent la date de l'avis de motion.

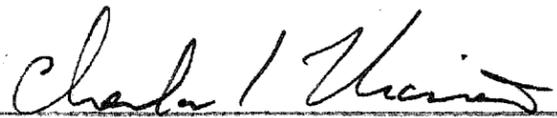
Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-255

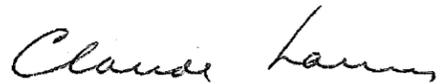
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 7 juillet 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier intérimaire



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 juin 1964, tenue le 7 juillet 1964, à 8:17 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : Jacques Bourdon, René David, Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les chefs de services sont aussi présents.

L'aviseur légal était absent à l'ouverture de l'assemblée.

Rés. 64-256

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'installation d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-257

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un comité, formé de MM. Phil Malo, ing.p. et Denis Trudeau, soit nommé aux fins de vérifier les soumissions pour l'installation d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 641.

Rés. 64-258

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 641, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul, situés sur le lot: 62 et à un emprunt de \$ 25,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le jeudi 23 juillet 1964, au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Bourdon et le greffier int. M. Claude Lamy soient respectueusement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-259

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée spéciale du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 2 juillet 1964.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-260

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la recommandation du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, à savoir :

" qu'une somme de \$ 2,500.00 soit octroyée à l'organisation dudit " football " de la façon suivante :

\$ 1,500.00 au club " Lions de Duvernay "
\$ 1,000.00 pour l'organisation du " football " mineur,

cette dernière somme devant être répartie selon les besoins par le sous-comité de " football ",

soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-261

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 64-115 du Comité Consultatif des Loisirs, à savoir:

" que l'arrêt-balles soit remis dans la partie sud-ouest du terrain de jeux St-Maurice et que la disposition des accessoires et appareils de jeux relève du directeur de la récréation, ceci pour tous les terrains de jeux ",

soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-262

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de la recommandation du Comité Consultatif des Loisirs, une annonce soit mise dans les journaux aux fins d'obtenir les services d'un ou d'une bibliothécaire à plein temps, à un salaire annuel ne dépassant pas \$ 6,000.00.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-263

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer des estimés, sur le cadastre 61, pour des travaux de pavage, raccordements d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Mékinac, Grondines, Portneuf, De la Pérade, Montauban, La Tuque et Sauterne.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-264

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil fasse une exception au contrat de M. Claude Langlois, lui permettant d'être nommé "urbaniste-conseil" à la Commission Scolaire Régionale de Duvernay, à la condition suivante :

" que M. Claude Langlois agisse comme "urbaniste-conseil" pour l'aménagement de toute la zone scolaire prévue au plan directeur de la Cité de Duvernay et non pas seulement pour l'espace de terrain dont la Commission Scolaire est actuellement propriétaire."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-265

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un rapport complet concernant l'aménagement de la piscine secondaire, au point de vue : génie, loisirs et trésorerie, soit soumis au Conseil pour le 21 juillet 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-266

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 17,900.00, fournie par "E.R. Chagnon & Fils Limitée" pour l'installation d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier intérimaire soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-267

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-268

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte, en principe, la fin de semaine des constructeurs pour les 10, 11 et 12 octobre 1964, et que des estimés budgétaires soient présentés au Conseil pour la prochaine assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Séssion du 7 juillet 1964.

Rés. 64-269

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un permis de construction soit émis à la compagnie " U - K Quality Good Products Limitée " pour la nouvelle bâtisse et aussi pour l'aménagement de la vieille bâtisse, le tout suivant les recommandations des architectes " Poulin & Ayotte ".

Adopté à l'unanimité.

Considérant que M. Raoul Journier, de St-François, comté de Montmagny, s'était porté acquéreur d'une obligation portant le numéro D-130, au montant de \$ 500.- de la Cité de Duvernay, comté de Laval, obligation émise en vertu des règlements nos : 458, 463, 464, 465, 467; 473, 474, 476, 482, 484, 487, 488, 501, 502 et 509 de la Cité de Duvernay, à 6% d'intérêt, ladite obligation étant datée du 1er novembre 1962 et émise en vertu de l'émission totale de \$ 673,500.- d'obligations, échéant le 1er novembre 1972 ;

Considérant que ladite obligation a été détruite dans un incendie qui s'est déclaré le 21 août 1963, vers 6 heures du matin, à St-Raphael, comté de Bellechasse, où demeurant M. Raoul Journier, et chez qui ladite obligation était gardée, alors que l'incendie a complètement détruit sa demeure ;

Considérant que M. Raoul Journier a demandé au conseil municipal de la Cité de Duvernay de faire imprimer, à ses frais, et émettre une nouvelle obligation, avec coupons d'intérêt, pour remplacer l'obligation et les coupons d'intérêt qui ont été détruits dans l'incendie ;

Considérant que The Canadian Surety Company a, sous le numéro 7019395, le 21 mai 1964, émis en faveur de la Cité de Duvernay une police de garantie au montant total de \$ 785.00, capital et intérêts, au cas où la corporation serait appelée à payer deux fois le montant de l'obligation portant le numéro D-130 ;

Considérant qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de M. Raoul Journier ;

Rés. 64-270

En conséquence, le Conseil municipal décrète ce qui suit, sur la proposition de M. René David, secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec,

1. Le Conseil municipal accepte d'émettre une nouvelle obligation portant le numéro D-130, au montant de \$ 500.- avec coupons d'intérêt et payables au porteur, pour remplacer l'obligation et les coupons d'intérêt qui ont été détruits dans l'incendie de la demeure de M. Raoul Journier, le 21 août 1963, vers 6 heures du matin, et de délivrer ladite obligation une fois imprimée et signée à M. Raoul Journier, St-François, comté de Montmagny ;
2. Ladite obligation sera désignée par le maire et le greffier de la Cité de Duvernay. Un facsimilé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt ;
3. Ladite obligation sera en tout conforme à l'obligation numéro D-130 qui a déjà été émise sous le numéro susdit, et des coupons d'intérêt y seront annexés en tout point conformes aux coupons d'intérêt de l'obligation émise sous le même numéro, à compter du 1er novembre 1963, jusqu'au 1er novembre 1972 inclusivement, sauf quant à la signature de l'obligation qui sera celle du maire et du greffier actuellement en office et quant aux coupons d'intérêt qui porteront le facsimilé desdites signatures ;



4. Cette nouvelle obligation portera le certificat de validité du ministre des Affaires Municipales attestant que les règlements d'emprunt numéros : 458, 463, 464, 465, 467, 473, 474, 476, 482, 484, 487, 488, 501, 502, 509, de la Cité de Duvernay ont été approuvés par le ministre des Affaires Municipales ;

5. Ladite obligation pour remplacer l'obligation ainsi détruite ne sera remise au ministre des Affaires Municipales pour signature que contre remise de la police de garantie de The Canadian Surety Company, tel que ci-haut mentionné.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-271

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la demande de permis pour un foyer pour personnes âgées, au 1660 rue Dauphin, soit refusée parce que la Ville prévoit, dans un avenir rapproché, de créer avec la collaboration des autorités compétentes un centre qui verra à s'occuper des vieillards.

Adopté à l'unanimité.

Attendu que l'urbaniste-conseil de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus préconise le Boulevard Leblanc comme une route provinciale et que cette proposition a été acceptée en principe par la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus ;

Rés. 64-272

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay informe le gouvernement provincial qu'elle serait prête à céder le Boulevard Leblanc pour le relier au réseau provincial de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-273

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'urbaniste de la Cité de Duvernay, M. Claude Langlois, obtienne de M. J.-C. Lahaie, urbaniste-conseil de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus, toutes les normes de construction et de circulation prévues pour le Boulevard Leblanc et le futur pont reliant l'Île de Montréal au Boulevard Leblanc dans les cadres du plan directeur adopté en principe par ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ville de St-François, concernant l'opération de la Carrière Terrebonne Limitée.

- Le Conseil accuse réception de ladite lettre.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association Canadienne d'Urbanisme, remerciant les autorités de la Cité de Duvernay pour la magnifique réception offerte lors du récent congrès tenu à Duvernay.



Rés. 64-274

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay avise la Succession de Mme Gauthier de commencer les travaux de démolissage des tandis, d'ici le 13 juillet prochain, sinon la Cité entreprendra les travaux elle-même, aux frais des propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-275

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des détails supplémentaires soient demandés à la Société d'Histoire de l'Île Jésus, sur leur projet d'aménagement de la propriété située au 1840 Boul. Lévesque, laquelle fait l'objet du règlement 637, zonant " parc historique " cette propriété.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-276

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution portant le numéro : 64-252, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-277

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer des estimés pour les travaux d'aqueduc en rapport avec l'École Secondaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-278

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'une injonction soit prise par l'avisant légal de la Cité de Duvernay contre Mlle Claire Morin, propriétaire du terrain où sont entreposés des rebus d'automobiles.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-279

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le directeur des services soit prié de s'informer des prix de location d'un séismographe avec les services d'un spécialiste en séismologie.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-280
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 6 juillet 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-281
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'une étude soit faite par MM. Jean-Luc Poulin, architecte, et Claude Langlois, urbaniste, sur les escaliers extérieurs et barils d'huile dans la construction de "duplex" dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-282
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan d'implantation et les plans architecturaux du "duplex" à être érigés sur la rue : 83-265, soient refusés.

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin Jacques Paquette,

Vient en amendement et propose :

Que le plan d'implantation et les plans architecturaux de "duplex" à être érigés sur la rue : 83-265, soient acceptés.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Jacques Bourdon et René David.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault, André Bastien.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-283
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Ernest P. Lauzon, a.g. en date du 10 juin 1964 et montrant les subdivisions du lot : 81-193-1 et -2, 81-194-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 juillet 1964.

Rés. 64-284

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que toute émission de permis de construction soit suspendue où le terrain est classifié au rôle d'évaluation comme n'étant pas utilisable, jusqu'à ce que le plan d'aménagement ait été préparé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-285

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

" Plans du Centre Commercial pour M. & N. Kolomeir

Les plans soumis ont été rediscutés et la Commission insiste pour que le stationnement suive la norme de 3 pour 1 c. à d. que l'espace de stationnement devrait avoir une superficie de 3 fois celle des planchers, "

soit acceptée telle quelle.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-286

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

" Projet de M. D. Légaré - cad. 70-62

La Commission recommande que le plan d'aménagement du terrain préparé par le Service d'Urbanisme soit accepté à condition que :

1. les bâtisses soient limitées à l'étage
2. qu'une entente réciproque soit faite avec la quincaillerie Sauvé et la Pharmacie Hamel pour l'aménagement et l'utilisation des terrains de stationnement, "

soit acceptée telle quelle.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-287.

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

" Plan du magasin de M. Pronovost

La Commission recommande que la bâtisse soit limitée à un seul étage et qu'il y ait entente réciproque avec la paroisse St-Maurice de Duvernay par bail emphytéotique quant à l'utilisation des terrains de stationnement du magasin proposé et de la fabrique, "

soit acceptée telle quelle.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-288

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le directeur des services obtienne de M. Jon Rainn et Ronic Construction, le prix de vente demandé pour les terrains P. 68 situés sur le côté sud de la rue Dollard.

Le directeur des services est aussi prié de s'enquérir auprès des propriétaires riverains de ces terrains de leur intention d'acheter chacun une partie de ce même terrain.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec,

Vient en amendement et propose :

Qu'une étude plus approfondie soit faite sur l'usage de ce terrain avant l'achat.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec,

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Jacques Bourdon, René David, Jacques Paquette et Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Le Conseil accuse réception de la requête des résidents de la rue Du Verger et transmet ladite requête à la Commission d'Urbanisme pour étude.

Rés. 64-289

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'une lettre soit envoyée au Ministère des Richesses Naturelles pour les aviser que certaines gens empiètent sur le terrain le long de la Rivière des Prairies, dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-290

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Claude Lamoignon
Greffier int.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 21 juillet 1964, à 8:33 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

L'aviseur légal ainsi que tous les chefs de services sont aussi présents.

Rés. 64-291

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les minutes de l'assemblée régulière du 16 juin 1964 ainsi que des ajournements du 23 juin et 7 juillet 1964, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-292

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution no: 64-246, de la séance d'ajournement tenue le 23 juin 1964, soit rescindée pour les raisons suivantes :

- 10 qu'elle ne donne aucun aperçu, même approximatif, du coût de ces travaux ;
- 20 qu'elle ne mentionne pas la durée d'exécution du travail ;
- 30 qu'elle devrait se baser sur un travail de relevé des titres de l'assiette des rues du territoire déjà construit, supposément préparé par le notaire Rémi Lussier et dont la cité n'a pas eu possession, du moins à notre connaissance ;
- 40 qu'il n'est pas déterminé dans la résolution quelle part du travail sera exécutée par M. P. Malo, ingénieur de la cité, et par la firme Gendron & Lefebvre ;
- 50 que la résolution telle que formulée est vague et ne fait pas la part des responsabilités des parties contractantes ;
- 60 que cette résolution est un chèque en blanc fait à l'ordre de la firme Gendron & Lefebvre qui n'aura qu'à y ajouter le montant ;
- 70 que cette résolution est prématurée et irréfléchie, le conseil devant en discuter en comité plénier, ce qui n'a jamais été fait ;
- 80 qu'elle constitue une dépense fabuleuse des deniers publics, laquelle n'est pas justifiée ;
- 90 parce que le même travail aurait pu être exécuté en grande partie par des employés de la cité, à meilleur compte et au fur et à mesure des besoins ;
- 100 la cité devrait confier ce travail à un comité formé du directeur des services, de l'urbaniste, de notre ingénieur et du responsable du service des travaux publics, qui pourrait avoir recours à des arpenteurs-géomètres pour des travaux bien précis et de nature bien définie.

Votent pour la proposition : MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

Votent contre la proposition : MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

En conséquence, cette proposition est rejetée.



Rés. 64-293

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que toute dépense au dessus de \$ 5,000.00 soit référée au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Votent pour la proposition : MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

Votent contre la proposition : MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

En conséquence, cette proposition est rejetée.

Rés. 64-294

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 421,843.10 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 21 juillet 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 82,414.22
fonds capital	:	\$ 239,428.88

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-295

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de juin 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-296

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Echevin André Bastien soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 645.

Rés. 64-297

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 645, concernant la construction d'escaliers extérieures arrières et l'installation de barils d'huile extérieurs dans la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 635.

Rés. 64-298

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 635, amendant les règlements de zonage nos : 353, 377 et 414, aux fins de zoner " affectations particulières (S-7) " une partie des lots : 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 336 B, 338, 363, 364, 365, 369, 370, 372 et 554, ainsi que les lots : 331-1, 332-1 à 12 inclusivement, dans les zones E-B et E-C, secteur Est de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le jeudi 6 août 1964, au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier int. M. Claude Lamy soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-299

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 103,700.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 20 juillet 1964, pour la construction de pavage et bordures sur les rues : Mékinac, Grondines, Portneuf, De la Pérade, Montauban, La Tuque, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction de pavage et bordures ainsi que des raccordements d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Mékinac, Grondines, Portneuf, De la Pérade, Montauban, La Tuque, Santerne, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 64-300

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que des soumissions publiques par la voix des journaux : Le Montréal-Matin, le Devoir, le Star, le Daily Commercial News, Heavy Construction News, l'Opinion de l'Île Jésus, le Courrier de Laval et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction de pavage et bordures ainsi que des raccordements d'égouts et d'aqueduc sur diverses rues de la Cité, telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité, avant 8:00 heures p.m., le 18 août 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de pouvoir à l'expropriation de l'assiette de la rue Sauterne.

Rés. 64-301

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer des estimés pour les travaux d'égouts en rapport avec l'École Secondaire dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction des égouts et aqueduc en rapport avec l'École Secondaire dans Duvernay-est, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 64-301 A

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que dans tous les documents à être signés pour la Cité de Duvernay, les mots : " greffier ou greffier Rosaire G. Brisson " soient changés pour les suivants : " greffier intérimaire ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-302

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 400,000.- en vertu des règlements nos : 600, 603, 604, 616, 629, 632 et 596, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-303

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 400,000.- en vertu des règlements nos : 600, 603, 604, 616, 629, 632, 596, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 21 juillet 1964.

Rés. 64-304

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme tenue le 21 juillet 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-305

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 2 juillet 1964, et montrant les subdivisions du lot : 81-289 et -290, 83-266 et -267 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-306

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'acceptation du plan fait et préparé par M. Yvon Ethier, arp. géo. et montrant les subdivisions du lot : 84-2 et -3 soit suspendue jusqu'à ce que le dit plan d'aménagement de ce secteur ait été préparé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-307

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les plans du Centre Commercial pour M. & N. Kolomeir soient acceptés, à la condition suivante :

" que pour construire la superficie proposée ils doivent se porter acquéreurs du terrain cad. 56-A-77 et aménager l'ensemble de leur terrain de la façon déterminée sur le plan aménagé par l'urbaniste.

- ou - réduire la superficie de leur bâtisse pour se conformer aux normes de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-308

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que les plans de la bâtisse de M. H. Auclair, Rang St-Elzéar, soient acceptés à condition que lesdits plans soient signés par M. H. Auclair.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-309

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les plans de l'École Des Ormeaux soient acceptés tels que soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-310

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés budgétaires présentés par M. C. Langlois pour la fin de semaine des constructeurs, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-311

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 20 juillet 1964, et montrant les subdivisions du lot : 62-570 à -574 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de réviser la réglementation sur toutes les marges latérales dans la Ville.

Rés. 64-312

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'une offre soit faite à " Bonaventure Investment Co. Ltd. ", en vue de l'achat du terrain adjacent au Magasin J.G.A. situé sur le Boul. Lévesque, au prix de \$ 0.55 le pied carré, selon l'évaluation aux livres de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-313

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Claude Lamm
Greffier int.



Session du 18 août 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 18 août 1964, à 8:45 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier intérimaire ainsi que tous les chefs de services sont aussi présents.

Rés. 64-314

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 21 juillet 1964 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-315

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 490,522.14 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 août 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 208,971.03
fonds capital : \$ 181,551.11

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-316

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que tous les chèques du fonds capital payables aux contracteurs soient envoyés par la poste à l'avenir.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 641, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage aux parcs St-Ernest et St-Paul, situés sur le lot : 62 et à un emprunt de \$ 25,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 23 juillet 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Claude Lamy, greffier.



Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no : 641.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Claude Lamy
Greffier

Rés. 64-317
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 641, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-318
Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la construction de pavage et bordures prévues au règlement no: 647 et qu'un comité, formé de M. Phil Malo, ing.-p. et M. U. Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-319
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que selon l'amendement de l'article 373 du Bill 41, ch. 53 (Loi modifiant la Loi des Cités et Villes) lequel a été sanctionné le 31 juillet 1964, la publication de tous les avis publics soit faite dans un journal français seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-320
Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que ces avis publics soient publiés dans le Devoir en attendant que le journal La Presse soit publié de nouveau.

M. l'Échevin Jacques Paquette,
Secondé par M. l'Échevin Gérard Archambault,

Vient en amendement et propose :

Que le greffier int. soit le juge pour choisir le journal où ces annonces doivent paraître.



Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David, André Bastien.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition d'amendement.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Le Comité fait rapport au Conseil que les soumissions sont en bonnes et dues formes.

Rés. 64-321

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la soumission, au montant de \$ 80,895.00, soumise par " Inter State Paving Inc. " en date du 18 août 1964, pour la construction de pavage et bordures prévue au règlement no: 647, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-322

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 647.

Rés. 64-323

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 647, pourvoyant à la confection de pavage et bordures ainsi que des raccordements d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Mékinac, Grondines, Portneuf, De la Pérade, Montauban, La Tuque, Saunterne et pourvoyant à un emprunt de \$ 135,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi 8 septembre 1964, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Int. M. Claude Lamy soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 648.

Rés. 64-324

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 648, pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, de l'assiette de la rue "Santerne." cadastre P. 75 et P. 76, aux fins d'y installer les services d'égouts, d'aqueduc, pavage, bordures et éclairage, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-325

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la solution dans la Montée Masson, pour les travaux d'égouts et d'aqueduc devant desservir les écoles régionales dans le secteur est de Duvernay, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-326

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les estimés, au montant de \$ 286,000.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 18 août 1964, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Masson devant desservir les écoles régionales dans le secteur est de Duvernay, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p., soit prié de transmettre, pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux ainsi qu'au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-327

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les estimés, au montant de \$ 17,000.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 18 août 1964, pour l'exécution de travaux d'aqueduc pour la traverse au rond-point de la route no: 18, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-328

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la taxation soit répartie pour la portion "at large" sur les terres 324 à 361 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-329

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution no: 64-246 soit précisée comme suit :

" que la compilation des services sur plan cadastral soit limitée à la partie bâtie de Duvernay-ouest et que le coût maximum ne devrait pas dépassée \$ 30,000.- "

M. l'Echevin René David,
Secondé par M. l'Echevin Jacques Bourdon,

Vient en amendement et propose :

Que la résolution no: 64-246 soit rescindée dans son entier.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-330

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Directeur des Services soit prié de s'enquérir auprès de M. Stern du prix de vente de son terrain situé au coin de la rue Santerne et la rue De Callière.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'acheter, du propriétaire concerné, le terrain situé au coin des rues Santerne et De Callière.

Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage du terrain situé au coin des rues Santerne et De Callière.

Rés. 64-331

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Directeur des Services soit délégué à Québec pour la convention des secrétaires-trésoriers qui sera tenue les 11 et 12 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-332

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. Claude Langlois soit délégué à la convention des urbanistes qui sera tenue à London (Ont.) les 28, 29 et 30 septembre 1964, ainsi qu'un membre de la Commission d'Urbanisme.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec,

Vient en amendement et propose :

Que M. Claude Langlois seulement soit délégué à la convention des urbanistes qui sera tenue à London (Ont.) les 28, 29 et 30 septembre 1964.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Jacques Bourdon, René David, Jacques Paquette, Gérard Archambault.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-333

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil municipal et le Directeur des Services soient délégués à Québec lors de la convention de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, qui sera tenue du 22 au 25 septembre 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-334

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Directeur des Services soit prié de faire préparer un contrat pour l'achat des terrains appartenant à Ronic Construction Ltd. et M. Don Rainu, selon les plans versés au dossier, pour un montant total de \$ 11,330.04, réparti comme suit :

(Don Rainu) 9,887 p.c. à \$ 0.42 le p.c. = \$ 4,152.54

(Ronic Const.) 12,375 p.c. à \$ 0.58 le p.c. = \$ 7,177.50

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Jacques Paquette,

Vient en amendement et propose :

Que cette proposition soit mise à l'étude.



Session du 18 août 1964.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-335

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'un droit de passage pour piétons, de 20 pieds de largeur, soit acheté des propriétaires concernés : Ronic Construction et M. Ion Rainu.

M. l'Echevin André Bastien,
Secondé par M. l'Echevin Jacques Paquette,

Vient en amendement et propose :

Que cette proposition soit mise à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-336

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la Société de Placement Limitée agisse comme agent de la Cité de Duvernay jusqu'au 14 septembre 1964 inclusivement en vue de négocier un emprunt sur base de placements privés pour la prochaine émission d'obligations couvrant les règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616, 629, 632, 641.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-337

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier int. M. Claude Lamy soient autorisés à signer la formule conventionnelle qui tiendra lieu de contrat entre la Compagnie d'Electricité Shawinigan et notre Cité pour l'éclairage des rues de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-338 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le greffier intérimaire M. Claude Lamy soit nommé: Commissaire de la Cour Supérieure et Juge de Paix et que demande soit faite à Me Jean Allaire pour les procédures nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-339 Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le lot n° 420, propriété de "Weber Construction" soit nettoyé dans le plus bref délai possible, sinon toutes les mesures nécessaires prévues par la loi seront prises contre cette compagnie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-340 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le terrain enclavé P. 68, propriété de M. Jon Rainu et Ronic Construction Limitée, soit nettoyé et gardé dans une condition normale en tout temps, sous peine des mesures nécessaires prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-341 Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'un plan d'ensemble de la Rive de la Rivière des Prairies soit préparé par l'urbaniste M. Claude Langlois et que les services de l'architecte Jean-Luc Poulin soient retenus pour toute assistance que l'urbaniste jugera nécessaire, et avec l'approbation du Directeur des Services.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-342 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les plans du lot : 66-262 pour l'École Dollard des Ormeaux située sur la rue Dollard, soient approuvés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-343 Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le contrat intervenu entre la Cité de Duvernay et la Compagnie Beaudry Limitée lors de l'émission du premier permis soit transmis à Me Jean Allaire, aviseur légal, lui demandant de soumettre un rapport complet et détaillé pour l'assemblée régulière du mois de septembre.

Adopté à l'unanimité.



Session du 18 août 1964.

Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux

Attendu que la Loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroître ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière ;

Attendu qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti ;

Attendu que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux ;

Attendu que ces travaux consistent dans l'installation d'un système d'éclairage aux Parcs St-Ernest et St-Paul (R.- 641) ; la construction d'égouts et d'aqueduc dans le bassin " Les Ecoles " (R.- 600) ; l'installation d'un système d'éclairage de rues dans le bassin Duvernay nord-ouest (R.-632) ;

Attendu que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée ;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à : \$ 25,000.- pour le règlement no: 641 ; \$ 98,747.09 pour le règlement no: 600 ; \$ 213,955.00 pour le règlement no: 632 ;

Attendu que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964 ;

Attendu que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi ;

Pour ces motifs, il est

Rés. 64-344

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Et résolu ce qui suit :

Qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans des règlements d'emprunts à long terme portant les numéros : 641, 600, 632, et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de régler les piscines dans Duvernay.

Rés. 64-345

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire :

Charles / M... / M...

Greffier-int. :

Claude L...



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 15 septembre 1964, à 8:35 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier intérimaire ainsi que tous les chefs de services et l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-346

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 18 août 1964 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-347

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que seuls les comptes à payer du fonds capital, au montant de \$72,061.67 soient payés et que les comptes du fonds général soient retardés pour paiement, au 29 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-348

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'offre faite par la Société de Placements Limitée, contenue dans une lettre datée du 14 septembre 1964, en vue de vendre \$ 893,000.00 d'obligations de la Cité de Duvernay, sur le marché américain, à un taux d'intérêts de 5 3/4%, soit acceptée. Le prix payé par la Société de Placements Limitée sera de 98.99% de la valeur au pair, en fonds américains, plus leur commission de 1.40%; telles obligations étant émises en vertu des règlements nos : 596, 603, 604, 616, 600, 629 ; elles seront datées du 1er octobre 1964, échéant le 1er octobre 1984.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-349

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser le Conseil de la Cité de Duvernay, à vendre \$ 893,000.00 d'obligations émises en vertu des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616, 629 de la Cité de Duvernay, aux conditions énumérées dans la résolution no: 64-348.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-350

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'autoriser la Cité de Duvernay à vendre en fonds américains sur le marché des Etats-Unis, \$893,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, émises en vertu des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616, 629 au taux d'intérêts de 5-3/4%. Le prix payé sera de 98.99 % de la valeur au pair, en fonds américains.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-351

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

L'article - 4 - des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616 et 629, est amendé et remplacé par le suivant :

" Article 4.- Ces obligations pourront être émises en une ou plusieurs séries pourvu qu'elles le soient en coupures de la valeur nominale de Mille Dollars (\$ 1,000.00) (ou tout multiple autorisé) chacune, ou équivalent dans la monnaie du pays où ces obligations seront payables, selon que le Conseil en décidera lors de leur émission et les obligations de chaque série seront numérotées consécutivement en commençant par le numéro un "

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-352

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

L'article - 5 - des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616 et 629, est amendé et remplacé par le suivant :

" Article 5.- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au Morgan Guaranty Trust Company de New York semi-annuellement "

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-353

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à vérifier les obligations de l'émission faite sur le marché américain, en vertu des règlements nos : 596, 603, 604, 616, 600 et 629.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-354

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour les mois de juillet et août 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 649.

Rés. 64-355

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 649, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Masson (du site des écoles régionales à la rue Limoges) ainsi que la traverse d'aqueduc au rond-point de la route no: 18, et pourvoyant à un emprunt de \$ 365,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le jeudi 1er octobre 1964, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier int. M. Claude Lamy soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-356

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Restaurant Bellavista ne soit pas obligé d'entreprendre les travaux d'installation d'une fosse septique, tel que demandé dans la résolution no: 64-253.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 647, pourvoyant à la confection de pavage et bordures ainsi que des raccordements d'égouts et d'aqueduc sur les rues: Méhinac, Grondines, Portneuf, de la Pérade, Montauban, La Tuque, Saunterne, et pourvoyant à un emprunt de \$ 135,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 8 septembre 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 647.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Scouarnec

(signé) Claude Langlois

Président

Greffier

Rés. 64-357

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 647, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 635. amendant les règlements de zonage nos : 353, 377 et 414. aux fins de zoner " affectations particulières (S-7) " une partie des lots : 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 336 B, 338, 363, 364, 365, 369, 370, 372, 554. ainsi que les lots : 331-1, 332-1 à -12 inclusivement, dans les zones E - B et E - C, secteur Est de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le lundi 14 septembre 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 635.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Claude Langlois
Greffier

Rés. 64-358

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scomarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 635, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-359

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. Valmore Rousseau soit autorisé à signer les chèques de l'assistance publique en remplacement de M. Jean Archambault.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-360

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les remerciements les plus sincères soient adressés, au nom du Conseil, à M. Jean Archambault, pour le travail accompli durant les sept années au service de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-361

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les services de M. C. Albert Poissant, C.A., soient retenus pour la vérification du fonds général pour l'année financière 1964, et que les services de la firme Courvey & Courvey, C.A. soient retenus pour la vérification du fonds capital pour l'année financière 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-362

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'exécution des travaux de pavage et bordures sur la rue Montmagny soit confiée à "Inter State Paving Inc." au même prix unitaire que pour leur soumission accordée pour le contrat no: 27 (règlement no: 647).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-363

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : Le Montréal - Matin, le Devoir, le Star, le Daily Commercial News, Heavy Construction News, l'Opinion de l'Île Jésus, le Courrier de Laval et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Masson ainsi que la traverse d'aqueduc au rond-point de la route no: 18, tels travaux étant prévus au règlement no: 649 (contrat no: 28). Lesdites soumissions devront être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le 20 octobre 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-364

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le contrat à être passé entre la Bibliothèque St-Maurice de Duvernay et la Cité de Duvernay soit remis à Me Jean Allaire pour avis légal et étude, lequel devra faire rapport au comité plénier du 21 septembre 1964. Après cet avis légal, le Maire et le Greffier int. seront autorisés à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-365

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception des procès-verbaux des assemblées de la Commission d'Urbanisme de la Cité, tenues les 28 août et 14 septembre 1964.

Adopté à l'unanimité.



Session du 15 septembre 1964.

Rés. 64-366

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan d'implantation du projet de M. D. Lègaré, cad. 70-62, soit approuvé à condition qu'une entente soit faite avec la quincaillerie Sauvé et la Pharmacie Hamel, pour l'utilisation commune et la disposition de l'espace de stationnement et du système de circulation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-367

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'entente soumise dans la résolution no : 64-366 soit soumise à l'avisur légal, pour recommandation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-368

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan d'implantation de la Plomberie de la Concorde, cad. P. 65-2-146, soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-369

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 651, régissant les marges latérales des constructions unifamiliales détachées dans la Cité de Duvernay et amendant le règlement de construction et de zonage no: 353, quant aux alignements de construction, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-370

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les plans de maisons unifamiliales à deux (2) étages soumis par " Park-view Construction ", soient approuvés à condition toutefois que leur implantation soit approuvée par le Directeur du Service d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-371
Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 4 septembre 1964, et montrant les subdivisions du lot : 65-2-217 et -218 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-372
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 18 août 1964, et montrant les subdivisions du lot : 58-419 et -420 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-373
Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plans de la bâtisse de La Plomberie de la Concorde, tels que corrigés, soient approuvés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-374
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un maximum de \$ 40.00 par jour soit alloué comme dépenses lors de voyages à l'extérieur de la Ville et que tout voyage à l'extérieur soit approuvé au préalable par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-375
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Directeur des Services prenne entente pour la location d'un terrain, comme passages de piétons temporaires, dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-376
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un droit de passage soit acheté de gré à gré ou par voie d'expropriation de M. Ion Rainy et de Ronic Construction, et que la Ville somme les propriétaires de tondre et d'entretenir les terrains enclavés et aussi faire observer le règlement des mauvaises herbes.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-377

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 400,000.- en vertu des règlements nos : 600, 616, 603, 604, 629, 632, 596 et 641, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-378

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 400,000.- en vertu des règlements nos : 600, 616, 604, 603, 629, 632, 596, 641, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-379

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que dans le prochain Bulletin de Nouvelles de la Cité de Duvernay, il soit mentionné qu'un cours de premiers soins sera donné par un instructeur qualifié de l'Ambulance St-Jean.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-380

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la semaine de la prévention des incendies soit tenue, dans la Cité de Duvernay, du 4 au 10 octobre 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-381

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la petite caisse pour les dépenses courantes soit réduite à \$ 50.00.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'homologuer le Bord de l'Eau dans Duvernay-est.



Rés. 64-382

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'une plainte soit faite à chaque semaine contre les Carrières qui ne respectent pas les règlements et qu'une lettre leur soit envoyée les avisant que leur permis d'opération ne sera pas renouvelé et que des procédures seront prises pour annuler leur permis actuel.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-383

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'une demande soit faite à la Voirie Provinciale de refaire le pavage sur le Boul. Lévesque dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-384

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 29 septembre 1964, à 8:00 p.m.

Adopté à l'unanimité.

(signé) Charles Thériault
Maire

(signé) Claude Lamer
Greffier int.



Session du 29 septembre 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée du 15 septembre 1964, tenue le 29 septembre 1964, à 8:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier intérimaire ainsi que tous les chefs de services étaient aussi présents.

Rés. 64-385

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 93,180.98 soit voté et ratifié pour payer les comptes du fonds général mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 septembre 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-386

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les autorités de la Ville de St-François soient averties du manque de pression d'eau à Duvernay-est. Qu'une mise en demeure soit faite à tous les jours, les sommant de respecter le contrat passé avec la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-387

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Directeur des Services soit prié de contacter les autorités de la Ville de St-François pour les inviter à rencontrer, avec leur ingénieur, les membres du Conseil de la Cité de Duvernay et M. J.A. Lalonde, des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-388

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la firme "Yvon Boulanger Ltée." soit priée d'imprimer les obligations pour l'émission no: 19.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-389
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 64-348 soit amendée en remplaçant les mots : " Société de Placements Limitée " par les suivants : " State Farm Mutual Life Ins. Co. pour \$ 315,000.- ; Guardian Life Ins. Co. pour \$ 313,000.- ; Security Life Ins. Co. pour \$ 265,000.- ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-390
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 64-351 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-391
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un comité formé de M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec ainsi que le Directeur des Services M. Claude Lamy, soit nommé pour discuter avec la Fraternité des Policiers de leur nouveau contrat, devant commencé le 1er janvier 1965, et qu'un rapport préliminaire soit soumis au Conseil pour l'assemblée du 20 octobre 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-392
Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de donner au Conseil les explications suivantes :

- 1o l'état des travaux actuels à l'usine d'épuration
- 2o la cause du retard à compléter l'usine d'épuration
- 3o la date prévue de la livraison de l'usine
- 4o la valeur actuelle des travaux accomplis par l'entrepreneur Rosaire Bélanger.

Le Directeur des Services devra aussi fournir au Conseil toute correspondance faite au sujet de l'usine d'épuration.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-393

Proposé par M. Charlemagne Le Scomarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'article -3- du règlement no: 596 soit amendé et remplacé par le suivant :

" Article 3. - Les obligations seront datées du 1er octobre 1964 et viendront à échéance le 1er octobre 1984.

La cité s'engage à créer un fonds d'amortissement lequel sera constitué par des versements annuels de \$ 25,962.- durant les années de 1965 à 1974 inclusivement pour l'émission totale de \$ 893,000.- ; la proportion des versements applicables à l'émission de \$ 53,000.- du règlement no: 596 étant \$ 53,000.- / \$ 893,000.- de \$ 25,962.- soit \$ 1,540.86.

La cité s'engage également à mettre de côté annuellement ledit montant de \$ 1,540.96 commençant le ou avant le 1er octobre 1965 pour chacune des années allant de 1965 à 1974 inclusivement et à le déposer, entre les mains du Ministre des finances de la Province de Québec, au fonds d'amortissement pour fins de placements, conformément au tableau ci-dessous.

Dépôt au fonds d'amortissement

1er octobre 1965	\$ 1,540.86
1er octobre 1966	1,540.86
1er octobre 1967	1,540.86
1er octobre 1968	1,540.86
1er octobre 1969	1,540.86
1er octobre 1970	1,540.86
1er octobre 1971	1,540.86
1er octobre 1972	1,540.86
1er octobre 1973	1,540.86
1er octobre 1974	1,540.86

Quant aux années de 1975 à 1984, c'est-à-dire, de la onzième à la vingtième année, ledit fonds d'amortissement sera créé, au moyen de versements annuels, en capital, de \$ 5,300.- conformément au tableau ci-dessous.

Rachat de capital

1er octobre 1975	\$ 5,300.00
1er octobre 1976	5,300.00
1er octobre 1977	5,300.00
1er octobre 1978	5,300.00
1er octobre 1979	5,300.00
1er octobre 1980	5,300.00
1er octobre 1981	5,300.00
1er octobre 1982	5,300.00
1er octobre 1983	5,300.00
1er octobre 1984	5,300.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-394

Proposé par M. Charlemagne Le Sourd
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'article - 3 - du règlement no: 600 soit amendé et remplacé par le suivant :

" Article 3.- Les obligations seront datées du 1er octobre 1964 et viendront à échéance le 1er octobre 1984.

La Cité s'engage à créer un fonds d'amortissement lequel sera constitué par des versements annuels de \$ 25,962.- durant les années de 1965 à 1974 inclusivement pour l'émission totale de \$ 893,000.- ; la proportion des versements applicables à l'émission de \$ 95,000.- du règlement no: 600 étant \$ 95,000.- / \$ 893,000.- de \$ 25,962.- soit \$ 2,761.91.

La cité s'engage également à mettre de côté annuellement ledit montant de \$ 2,761.91 commençant le ou avant le 1er octobre 1965 pour chacune des années allant de 1965 à 1974 inclusivement et à le déposer, entre les mains du Ministre des finances de la Province de Québec, au fonds d'amortissement pour fins de placements, conformément au tableau ci-dessous.

Dépôt au fonds d'amortissement

1er octobre 1965	\$ 2,761.91
1er octobre 1966	2,761.91
1er octobre 1967	2,761.91
1er octobre 1968	2,761.91
1er octobre 1969	2,761.91
1er octobre 1970	2,761.91
1er octobre 1971	2,761.91
1er octobre 1972	2,761.91
1er octobre 1973	2,761.91
1er octobre 1974	2,761.91

Quant aux années de 1975 à 1984, c'est-à-dire de la onzième à la vingtième année, le dit fonds d'amortissement sera créé, au moyen de versements annuels, en capital, de \$ 9,500.- conformément au tableau ci-dessous.

Rachat de capital

1er octobre 1975	\$ 9,500.00
1er octobre 1976	9,500.00
1er octobre 1977	9,500.00
1er octobre 1978	9,500.00
1er octobre 1979	9,500.00
1er octobre 1980	9,500.00
1er octobre 1981	9,500.00
1er octobre 1982	9,500.00
1er octobre 1983	9,500.00
1er octobre 1984	9,500.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-395

Proposé par M. Charlemagne Le Sourd
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que l'article -3- du règlement no: 603 soit amendé et remplacé par le suivant :

" Article 3.- Les obligations seront datées du 1er octobre 1964 et viendront à échéance le 1er octobre 1984.

La cité s'engage à créer un fonds d'amortissement lequel sera constitué par des versements annuels de \$ 25,962.- durant les années de 1965 à 1974 inclusivement pour l'émission totale de \$ 893,000.- la proportion des versements applicables à l'émission de \$ 450,000.- du règlement no: 603 étant \$ 450,000.- / \$ 893,000.- de \$ 25,962.00 soit \$ 13,082.75.

La cité s'engage également à mettre de côté annuellement l'edit montant de \$ 13,082.75 commençant le ou avant le 1er octobre 1965 pour chacune des années allant de 1965 à 1974 inclusivement et à le déposer, entre les mains du Ministre des finances de la Province de Québec, au fonds d'amortissement pour fins de placements, conformément au tableau ci-dessous.

Dépôt au fonds d'amortissement

1er octobre 1965	\$ 13,082.75
1er octobre 1966	13,082.75
1er octobre 1967	13,082.75
1er octobre 1968	13,082.75
1er octobre 1969	13,082.75
1er octobre 1970	13,082.75
1er octobre 1971	13,082.75
1er octobre 1972	13,082.75
1er octobre 1973	13,082.75
1er octobre 1974	13,082.75

Quant aux années de 1975 à 1984, c'est-à-dire de la onzième à la vingtième année, le dit fonds d'amortissement sera créé, au moyen de versements annuels, en capital, de \$ 45,000.- conformément au tableau ci-dessous.

Rachat de capital

1er octobre 1975	\$ 45,000.00
1er octobre 1976	45,000.00
1er octobre 1977	45,000.00
1er octobre 1978	45,000.00
1er octobre 1979	45,000.00
1er octobre 1980	45,000.00
1er octobre 1981	45,000.00
1er octobre 1982	45,000.00
1er octobre 1983	45,000.00
1er octobre 1984	45,000.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-396

Proposé par M. Charlemagne Le Sourd
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'article - 3 - du règlement no: 604 soit amendé et remplacé par le suivant :

" Article 3.- Les obligations seront datées du 1er octobre 1964 et viendront à échéance le 1er octobre 1984.

La cité s'engage à créer un fonds d'amortissement lequel sera constitué par des versements annuels de \$ 25,962.- durant les années de 1965 à 1974 inclusivement pour l'émission totale de \$ 893,000.- la proportion des versements applicables à l'émission de \$ 10,000.- du règlement no: 604 étant \$ 10,000.- / \$ 893,000.- de \$ 25,962.- soit \$ 290.73.

La cité s'engage également à mettre de côté annuellement ledit montant de \$ 290.73 commençant le ou avant le 1er octobre 1965 pour chacune des années allant de 1965 à 1974 inclusivement et à le déposer, entre les mains du Ministre des finances de la Province de Québec, au fonds d'amortissement pour fins de placements, conformément au tableau ci-dessous.

Dépôt au fonds d'amortissement

1er octobre 1965	\$ 290.73
1er octobre 1966	290.73
1er octobre 1967	290.73
1er octobre 1968	290.73
1er octobre 1969	290.73
1er octobre 1970	290.73
1er octobre 1971	290.73
1er octobre 1972	290.73
1er octobre 1973	290.73
1er octobre 1974	290.73

Quant aux années de 1975 à 1984, c'est-à-dire de la onzième à la vingtième année, ledit fonds d'amortissement sera créé, au moyen de versements annuels, en capital, de \$1,000.- conformément au tableau ci-dessous.

Rachat de capital

1er octobre 1975	\$ 1,000.00
1er octobre 1976	1,000.00
1er octobre 1977	1,000.00
1er octobre 1978	1,000.00
1er octobre 1979	1,000.00
1er octobre 1980	1,000.00
1er octobre 1981	1,000.00
1er octobre 1982	1,000.00
1er octobre 1983	1,000.00
1er octobre 1984	1,000.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-397

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'article - 3 - du règlement no: 616 soit amendé et remplacé par le suivant :

" Article 3.- Les obligations seront datées du 1er octobre 1964 et viendront à échéance le 1er octobre 1984.

La cité s'engage à créer un fonds d'amortissement lequel sera constitué par des versements annuels de \$ 25 962.- durant les années de 1965 à 1974 inclusivement pour l'émission totale de \$ 893 000.- la proportion des versements applicables à l'émission de \$ 35,000.- du règlement no: 616 étant \$ 35,000.- / \$ 893,000.- de \$ 25,962.- soit \$ 1,017.55.

La cité s'engage également à mettre de côté annuellement ledit montant de \$ 1,017.55 commençant le ou avant le 1er octobre 1965 pour chacune des années allant de 1965 à 1974 inclusivement et à le déposer entre les mains du Ministre des finances de la Province de Québec, au fonds d'amortissement pour fins de placements, conformément au tableau ci-dessous.

Dépôt au fonds d'amortissement

1er octobre 1965	\$ 1,017.55
1er octobre 1966	1,017.55
1er octobre 1967	1,017.55
1er octobre 1968	1,017.55
1er octobre 1969	1,017.55
1er octobre 1970	1,017.55
1er octobre 1971	1,017.55
1er octobre 1972	1,017.55
1er octobre 1973	1,017.55
1er octobre 1974	1,017.55

Quant aux années de 1975 à 1984, c'est-à-dire de la onzième à la vingtième année, ledit fonds d'amortissement sera créé, au moyen de versements annuels, en capital de \$ 3,500.- conformément au tableau ci-dessous.

Rachat de capital

1er octobre 1975	\$ 3,500.00
1er octobre 1976	3,500.00
1er octobre 1977	3,500.00
1er octobre 1978	3,500.00
1er octobre 1979	3,500.00
1er octobre 1980	3,500.00
1er octobre 1981	3,500.00
1er octobre 1982	3,500.00
1er octobre 1983	3,500.00
1er octobre 1984	3,500.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-398

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'article - 3 - du règlement no: 629 soit amendé et remplacé par le suivant :

" Article 3.- Les obligations seront datées du 1er octobre 1964 et viendront à échéance le 1er octobre 1984.

La cité s'engage à créer un fonds d'amortissement lequel sera constitué par des versements annuels de \$ 25,962.- durant les années de 1965 à 1974 inclusivement pour l'émission totale de \$ 893,000.-, la proportion des versements applicables à l'émission de \$ 250,000.- du règlement no: 629, étant \$ 250,000.- / \$ 893 000.- de \$ 25,962.- soit \$ 7,268.20.

La cité s'engage également à mettre de côté annuellement ledit montant de \$ 7,268.20 commençant le ou avant le 1er octobre 1965 pour chacune des années allant de 1965 à 1974 inclusivement et à le déposer, entre les mains du Ministre des finances de la Province de Québec, au fonds d'amortissement pour fins de placements, conformément au tableau ci-dessous.

Dépôt au fonds d'amortissement

1er octobre 1965	\$ 7,268.20
1er octobre 1966	7,268.20
1er octobre 1967	7,268.20
1er octobre 1968	7,268.20
1er octobre 1969	7,268.20
1er octobre 1970	7,268.20
1er octobre 1971	7,268.20
1er octobre 1972	7,268.20
1er octobre 1973	7,268.20
1er octobre 1974	7,268.20

Quant aux années de 1975 à 1984, c'est-à-dire, de la onzième à la vingtième année, ledit fonds d'amortissement sera créé, au moyen de versements annuels, en capital, de \$ 25,000.- conformément au tableau ci-dessous.

Rachat de capital

1er octobre 1975	\$ 25,000.00
1er octobre 1976	25,000.00
1er octobre 1977	25,000.00
1er octobre 1978	25,000.00
1er octobre 1979	25,000.00
1er octobre 1980	25,000.00
1er octobre 1981	25,000.00
1er octobre 1982	25,000.00
1er octobre 1983	25,000.00
1er octobre 1984	25,000.00

Adopté à l'unanimité.



Session du 29 septembre 1964.

Rés. 64-399

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution portant le no: 64-352 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-400

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

L'article -5- des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616, 629, est amendé et remplacé par le suivant :

" Article 5.- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas, elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables en monnaie légale des États-Unis d'Amérique à The Morgan Guaranty Trust Company of New-York, dans la cité de New-York, N.Y. États-Unis d'Amérique."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-401

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

L'article -6- des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616 et 629, est modifié en ajoutant après les mots : " payable semi-annuellement ", les mots suivants : " le 1er avril et le 1er octobre de chaque année " et en supprimant les mots : " à compter de la date de l'émission des obligations ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-402

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

L'article - 14 - des règlements nos : 596, 600, 603, 604, 616 et 629 est amendé et remplacé par le suivant :

" Article 14.- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, sauf pour les fins du fonds d'amortissement. Les rachats s'effectueront pour les dites fins, d'après les versements annuels décrits plus haut, sur le marché à un prix n'excédant pas le pair ou à défaut de ce faire, au moyen d'un tirage au sort. Le tirage au sort sera fait annuellement, dans ce cas, à compter de 1975 pour le remboursement au pair le 1er octobre de chaque année, conformément au chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941 "

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-403

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'évaluateur de la Cité, M. Jacques Bontin, soit chargé de déterminer le nom du propriétaire et le numéro de cadastre sur le Boul. Lévesque dans Duvernay-est, où les employés de la Cité ont construit une descente pour bateau.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-404

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault

Maire

Claude Lamy

Greffier int.



Session du 3 novembre 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:07 heures p.m., le 3 novembre 1964, aucun membre du Conseil n'était présent.

Après l'attente réglementaire d'une demi-heure et faute de quorum, j'ai levé l'assemblée.

Greffier int.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 20 octobre 1964, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier intérimaire, tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-405

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 septembre 1964 ainsi que de l'ajournement du 29 septembre 1964 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-406

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 353,901.07 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 octobre 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux :	\$ 256,752.85
fonds capital :	\$ 97,148.22

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-407

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un comité, formé de MM. Pierre Labrecque, ing., Phil Malo, ing. et Valmore Rousseau, soit créé et nommé pour étudier et vérifier les soumissions présentées pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Masson (régl. 649 - contrat : 28).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-408

Proposé par M. Jacques Bourdon

Que M. René David soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Faute de secondeur, cette proposition est nulle.



Rés. 64-409

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. Charlemagne Le Scouarnec soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

M. Jacques Bourdon vient en amendement et propose :

Que M. René David soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Saute de secondeur à cette proposition d'amendement, celle-ci est nulle.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 64-410

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception des procès-verbaux des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenues les 17 septembre, 1er et 13 octobre 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-411

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un adjoint au directeur de la récréation, M. Denis Trudeau, soit nommé à temps partiel et avec sa recommandation. Le salaire de cette nouvelle fonction devra être approuvé par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-412

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 3,000.- soit voté pour l'organisation du hockey, conditionnellement à la participation de la Ville de St-Vincent-de-Paul. Le Directeur des Services devra s'informer de cette participation et faire rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-413

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'ouverture de la rue portant le numéro de cadastre : 446-7 et 446-8 soit faite à condition que des terrains soient réservés pour que dans le futur cette rue ne devienne pas un cul-de-sac ; cette rue portera le nom de : " Croissant Louisbourg "

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-414
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que MM. René David et André Bastien soient délégués à la Régie des Transports pour représenter le Conseil en ce qui concerne la demande de "Les Autobus d'Écoliers Guérard Ltée.". Le Conseil n'a pas d'objection à ce que la Régie émette un permis qui ne devrait pas durer plus d'un an à cause des changements éventuels qui se produiront dans l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-415
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un caucus ait lieu le 27 octobre prochain, à 7:30 heures p.m. pour discuter toutes questions relatives aux taxis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-416
Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de septembre 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-417
Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les estimés, au montant de \$ 29,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 4 août 1964, pour l'exécution des travaux d'égouts, d'aqueduc, pavage et bordures sur la rue Sauterne, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. soit prié de transmettre, pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux ainsi qu'au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 649, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Masson (du site des écoles régionales à la rue Limoges) ainsi que la traverse d'aqueduc au rond-point de la route no: 18 et pourvoyant à un emprunt de \$ 310,000.- pour ces fins.



Session du 20 octobre 1964.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 1er octobre 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin André Bastien et de M. Val Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 649.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) André Bastien
Président

(signé) Valmore Rousseau
Greffier

Rés. 64-418

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 649, présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et M. Valmore Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-419

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 651, soit tenue le mardi 27 octobre 1964, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier int. M. Clau- de Lamy soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

A 9:30 heures p.m.

Rés. 64-420

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée à 9:40 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

A 9:40 heures p.m.

Rés. 64-421

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-422

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 231,165.00, soumise par " J.E. Construction Inc." en date du 20 octobre 1964, pour la construction d'égouts et d'aqueduc dans le secteur est de Duvernay, tels travaux étant prévus au règlement no: 649 (contrat no: 28), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier int. M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-423

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 644.

Rés. 64-424

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 644, permettant l'entraide pour combattre les incendies, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-425

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre de bien vouloir préparer des estimés sur les cadastres suivants : 57-302, 57-303, 57-304, 57-305, 57-298, 57-299, 57-300, 57-301, 57-308, 57-309, 57-310, 57-311, Cr. de La Salle, pour des travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-426

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des procédures en expropriation, avec prise de possession au préalable, soient prises contre " Shetland Inv. Corp." par Me Jean Allaire, avocat, qui devra offrir un prix équivalant au prix de vente des terrains avoisinants lors de la construction de ladite station de pompage.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-427

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les objets trouvés et non réclamés soient distribués à des organisations de charité ou de bienfaisance dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-428

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 20 octobre 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-429

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, a.g. en date du 15 octobre 1964 et montrant la subdivision du lot : 56-A-197 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-430

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 17 septembre 1964 et montrant la subdivision du lot : 79-96 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-431

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 16 septembre 1964 et montrant la subdivision du lot : 61-582 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-432

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Germain Ethier, a.g. en date du 17 août 1964 et montrant les subdivisions du lot : 56-84 et 56-85 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-433

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

" que le plan de lotissement - cad. P-62 préparé par M. J. André Laferrière, a.g., soit amendé de façon à ce que la maison existante soit conforme aux normes de recul telles que stipulées par le règlement no: 353 et ses amendements "

soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-434

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

Enseigne " Kentucky Fried Chicken " à la Plaza de Fatima

" qu'une seule enseigne érigée sur pylône soit permise, c'est-à-dire une enseigne identifiant le Centre Commercial et ne devant comporter aucune autre annonce publicitaire. L'identification de chacun des commerces faisant partie de ce centre commercial devrait être fait à l'aide d'enseignes uniformes placées sur la bâtisse. Il est donc recommandé que l'enseigne Kentucky Fried Chicken soit refusée "

soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-435

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Seouarnec

Que l'urbaniste recommande aux constructeurs d'édifices commerciaux des noms français.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage de " commercial " à " stationnement " après l'avis légal de Me Jean Allaire.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage du R.- 637 de " parc historique " à " parc ".

Lettre de La Chambre de Commerce de Duvernay - réf: le club des archers de Duvernay.

Rés. 64-436

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite au Club des Archers de Duvernay de bien vouloir se localiser ailleurs.

Adopté à l'unanimité.



Session du 20 octobre 1964.

- Lettre de La Chambre de Commerce de Duvernay - réf: développer le bord de la Rivière des Prairies.

Rés. 64-437

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accuse réception de la lettre de La Chambre de Commerce de Duvernay proposant l'aménagement du bord de la Rivière des Prairies dans Duvernay-ouest et mentionne aussi qu'il a déjà pris une telle décision à l'assemblée du 8 août dernier.

Adopté à l'unanimité.

Lettre du Club Richelieu Pont-Viau - Duvernay Inc. - réf: autorisation pour solliciter dans notre ville du 28 octobre au 11 novembre 1964.

Rés. 64-438

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la demande du Club Richelieu Pont-Viau - Duvernay Inc. pour solliciter la population de notre ville à l'occasion de leur campagne de charité annuelle du 28 octobre au 11 novembre 1964 soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

- Lettre du Député Georges Valade - réf: question des loteries.

Rés. 64-439

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'une réponse aux questions du Député Georges Valade soit faite sur les opinions du Conseil quant à la création de loteries au Canada.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 64-440

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les vérificateurs soient priés de faire une vérification intérimaire pour l'exercice financier 1964.

Adopté à l'unanimité.

- Lettre de Mme Marc Archambault - réf: vieux bâtiment à l'intersection de la Montée St-François et Rang Haut St-François.

Rés. 64-441

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de Mme Marc Archambault, dans sa lettre du 22 septembre 1964, soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.



- Lettre de Mme L. Latournelle - réf: aider les enfants infirmes.

Rés. 64-1112

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de Mme L. Latournelle pour aider les enfants infirmes soit faite au nom de l'école qui éduque ces enfants.

Adopté à l'unanimité.

- Lettre de M. & Mme Lucien Dumontet - réf: clôture construite au 6401 Boul. Lévesque.

Rés. 64-1113

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une réponse soit envoyée à M. & Mme Lucien Dumontet, 6405 Boul. Lévesque, les informant que le problème mentionné dans leur lettre du 28 septembre 1964, relève d'une cause civile.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Rés. 64-1114

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 3 novembre 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Claude Lamoignon
Greffier int.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:07 heures p.m. le 3 novembre 1964, aucun membre du Conseil n'était présent.

Après l'attente réglementaire d'une demi-heure et faute de quorum, j'ai levé l'assemblée.

Claude Lamo

Greffier int.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 17 novembre 1964, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Échevins : Charlemagne Le Scouarnec, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

MM. les Échevins : Jacques Paquette, Gérard Archambault, André Bastien, sont absents de leur siège.

Le greffier intérimaire, tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 64-445

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 20 octobre 1964 ainsi que de l'ajournement du 3 novembre 1964, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-446

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 393,280.95 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 17 novembre 1964 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 291,339.45
fonds capital	:	\$ 101,941.50

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-447

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à l'occasion de Noël et du Jour de l'An, des gratifications soient accordées aux employés à raison de \$ 20.00 par employé et \$ 50.00 par chef de service.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-448

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Armand Morin soit nommé " Directeur du Laboratoire de police technique et scientifique ". Cette fonction est sans rémunération pour la durée de l'étude qui se fait actuellement sur l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.



Session du 17 novembre 1964.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 651, régissant les marges latérales des constructions unifamiliales détachées dans la Cité de Duvernay et amendant le règlement de construction et de zonage no: 353, quant aux alignements de construction.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi, 27 octobre 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de Mlle Pauline Bergeron, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 651.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé)	Gérard Archambault	(signé)	Pauline Bergeron
	Président		Greffier

Rés. 64-449

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 651, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et Mlle Pauline Bergeron respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 656.

Rés. 64-450

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 656, amendant le règlement no: 637, aux fins de changer le zonage de " parc historique " à " parc ", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 1er décembre 1964, de 7 à 8 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier int., M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-451

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accuse réception du rapport de l'évaluateur, M. Jacques Boutin. (cad. P.332).

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-452
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-453
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-454
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 400,000.- en vertu du règlement no: 498, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-455
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 400,000.- en vertu du règlement no: 498, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-456
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le rapport de M. Denis Trudeau soit accepté et que M. Roland Bleau soit nommé, tel que recommandé dans le rapport, comme assistant.

Adopté à l'unanimité.



Session du 17 novembre 1964.

Rés. 64-457

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois d'octobre 1964 et obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Bontin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-458

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés, au montant de \$ 44,400.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour l'exécution des travaux de pavage et bordures sur les rues : Denonville, Cr. de LaSalle, Notre-Dame de Gatima et Cr. Notre-Dame de Gatima, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la confection de pavage et bordures sur les rues : Denonville, Cr. de LaSalle, Notre-Dame de Gatima, Cr. Notre-Dame de Gatima, Du Pic, Cr. Alma, ainsi que la construction d'égoûts et aegedue sur la rue Du Pic et le Cr. Alma, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 64-459

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soit prié de prendre des procédures en expropriation, avec prise de possession au préalable contre " Continental Housing Corporation " pour la rue Rochefort.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-460

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Jean-Luc Poulin, architecte, soit prié de préparer des plans pour la construction d'abris aux arrêts d'autobus et que ces abris soient construits par les chômeurs de Duvernay pour pouvoir bénéficier des octrois pour travaux d'hiver.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-461

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 17 novembre 1964.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-462

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 6 novembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 398-18 et -19 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-463

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 7 novembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 398-20 et -21 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉS. 64-464

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 2 juillet 1964 et montrant les subdivisions des lots : 81-289, -290, 83-266 et -267, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉS. 64-465

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 28 octobre 1964 et montrant la subdivision du lot : 79-97 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉS. 64-466

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g., en date du 18 août 1964 et montrant les subdivisions des lots : 66-263 et 68-186 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-467

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

Demande de permis pour améliorations - cad. 75-50

" ledit permis est accordé à condition que les plans soient approuvés par les officiers responsables ",

soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-468

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le rapport présenté par le Directeur des Services d'Urbanisme en date du 17 novembre 1964, au sujet du Plan Directeur des Routes Priraires de l'Île Jésus, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-469

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés, au montant de \$ 35,100.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour l'exécution de travaux d'égouts et aqueduc, de pavage et bordures sur la rue Du Pic et le Cr. Alma, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing., soit prié de transmettre pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux ainsi qu'au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-470

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : Le Montréal-Matin, le Devoir, le Star, le Daily Commercial News, Heavy Construction News, l'Opinion de l'Île Jésus, le Courrier de Laval et le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour l'exécution des travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures, prévus au règlement no: 657 (contrat no: 29), telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay, avant 8:00 heures p.m., le mardi 1er décembre 1964, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-1171

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 1er décembre 1964, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Claude Lamer
Greffier int



Session du 1er décembre 1964.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 17 novembre 1964, tenue le 1er décembre 1964, à 8:30 heures p.m. au 2000 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier intérimaire ainsi que tous les chefs de services étaient aussi présents.

Rés. 64-472

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 657 (contrat : 29).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-473

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de MM. Pierre Labrecque, ing. et M. Jacques Boutin, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois (3) plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-474

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 64-469 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-475

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés au montant de \$ 63,500.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour l'exécution de travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur la rue Du Pic et le Cr. Alma, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. soit prié de transmettre, pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux ainsi qu'au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-476

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charleragne Le Scouarnec

Qu'un bond de "garantie-exécution" de la Cie d'Asphalte J. Harris Lanson Limitée, fourni par la Compagnie d'Assurance Générale de Commerce et portant le no: 711-7337, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-477

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que la contravention portant le no: D-2008, soit annulée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-478

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-479

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-480

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire, au sujet de l'achat du parc situé sur le cad. 83-210.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-481

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 657, pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur les rues : Denonville, Cr. de La Salle, Notre-Dame de Jativa, Cr. Notre-Dame de Jativa, Du Pic, Cr. Alma, ainsi que la construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue Du Pic et le Cr. Alma, et pourvoyant à un emprunt de \$ 112.000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 15 décembre 1964, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier int., M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no: 656, amendant le règlement no: 637, aux fins de changer le zonage de "parc historique" à "parc".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi, 1er décembre 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 656.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé)	René David	(signé)	Claude Lamy
	Président		Greffier

Rés. 64-482

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 656, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-483

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scomarnec

Que les résidents de Duvernay qui ont fait une demande pour obtenir un permis de taxis, soient avisés de manifester leur intention d'obtenir un tel permis d'ici le 15 décembre prochain, sinon la Cité de Duvernay accordera ses permis à d'autres qui en ont fait la demande.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-484

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés à compter de midi le 24 décembre 1964 jusqu'à 9:00 heures a.m. le 28 décembre 1964 et à compter de midi le 31 décembre 1964 jusqu'à 9:00 heures a.m. le 4 janvier 1965.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de MM. Pierre Lohrecque, ing. et Jacques Bontin, fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions précitées sont conformes.

Rés. 64-485

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scomarnec

Que la soumission, au montant de \$ 79,866.00, soumise par "Inter State Paving Inc." en date du 1er décembre 1964, pour l'exécution des travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures prévus au règlement no: 657 (contrat no: 29), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier int. M. Claude Samy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-486

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-487

Proposé par M. Charlemagne Le Scomarnec
Secondé par M. René David

Que les plans pour l'immeuble de la Plomberie de la Concorde Ltée, soient acceptés, avec les recommandations de MM. Poulin & Auotte, architectes.

Adopté à l'unanimité.



Session du 1er décembre 1964.

Rés. 64-488

Proposé par M. Gérard Becharbault
Secondé par M. René David

Que les plans du Marché Pronovost, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Comme avant-propos et faisant partie intégrante de la résolution qui suivra, nous estimons nécessaire, dans le but d'éclairer les contribuables de Duvernay, de prendre connaissance des faits suivants : -
Une déclaration publique fut faite par les conseillers Jacques Bourdon et René David. Une étude comparative de quelques contrats d'égouts et de pavage nous permit d'affirmer que sur un de ces contrats en particulier, la Cité de Duvernay payait \$ 75,000.- en trop : ce qu'à date personne n'a contredit.
Par la suite, la Ligue des Propriétaires - Section Les Ecoles - institua une enquête qui prouva que dans un de ces contrats, les cinq soumissionnaires avaient préparé leurs soumissions sur la même machine à écrire. A la suite de la publication de cette nouvelle dans les journaux, le Ministère de la Justice Fédéral, et plus particulièrement, la Commission sur les Pratiques Restrictives du Commerce institua une enquête où furent interrogés les représentants de Civil Construction Ltée, Carrière Beaudry Ltée, Lagacé Construction, Spino Construction et Louisbourg Construction.
En page 36 du rapport de cette Commission, soit à l'article 7, intitulé " Arrangements analogues en rapport avec d'autres soumissions " M. Paul Tremblay de Civil Construction déclare que : " Civil Construction a bénéficié d'arrangements analogues à d'autres reprises. Plus particulièrement, la chose s'est produite trois fois depuis mars 1960 à l'occasion de demandes de soumissions faites par la Cité de Duvernay. "
En page 39 du même rapport, à l'article 2, intitulé " Effets sur l'intérêt public des arrangements et pratiques révélés par la preuve ", nous pouvons lire et je cite : -
" Notons que la Ville de Duvernay avait choisi de procéder par voie d'invitation plutôt que de soumissions publiques. Par le fait même, elle a elle-même limité la possibilité de concurrence au point de départ. En effet, alors que le nombre de maisons compétentes pour exécuter les travaux était sans doute considérable, cinq seulement ont été invitées à présenter des soumissions. Cette restriction initiale a facilité les menées des dirigeants de Civil Construction qui, munis de la liste des invités, ont pris l'initiative que l'on sait. Si la Ville de Duvernay avait procédé par voie de soumissions publiques, il aurait été impossible de prévoir de façon certaine le nombre et l'identité des soumissionnaires. "
Plus loin, sous le même titre, en page 40, la Commission déclare et je cite : - " De plus, le fait que Civil Construction ait agi de connivence avec les quatre autres sociétés impliquées lui a permis de déterminer le prix de sa soumission sans tenir compte d'aucune compétition. " En page 40, je cite : - " Les contribuables de Duvernay en ont subi un préjudice. Par contre, les arrangements intervenus entre les soumissionnaires, n'ont procuré aucun avantage au public. "
Le 30 octobre dernier, les entrepreneurs interrogés devant la Commission ont comparu par l'entremise de leurs procureurs respectifs en Cour du Banc de la Reine (Juridiction Criminelle) et ils se sont avoués coupables. Vous me permettrez de souligner des extraits des représentations faites après le plaidoyer de culpabilité.
En page 7 du compte rendu officiel de ces délibérations nous croyons utile cette déclaration du Procureur de la poursuite, soit : - " L'effet de cette conspiration a été de donner l'apparence d'une concurrence loyale alors qu'il n'y en avait pas. " En page 33 l'un des Procureurs des accusés déclare : - " C'est le conseil de ville qui décide lui-même d'éliminer la compétition, c'est lui l'acheteur, " et il répète, en page 34 : - " Mais je soumets que la question d'élimination de compétition, le conseil de ville qui est le maître, qui est l'acheteur, c'est lui qui détermine le façon que ça va se faire. "



En page 38, par le tribunal : - " Alors s'il fallait qu'une infraction à un principe aussi important que ça ne soit punie que par une amende de \$ 25,00, parce qu'en somme c'est un vol de façon indirecte que cette loi cherche à prévenir "

En page 39, toujours par le tribunal, en réponse à un Procureur des accusés :- " Maître, vous devez admettre avec moi - j'ai pratiqué assez longtemps - que si vous avez plaidé coupable, vous n'avez pas dû avoir aucune autre alternative. "

En page 43, par M^{re} Julian Chapman, Procureur d'un des accusés : - " Parce que c'est le conseil de ville qui, vraiment, avec le fait que les soumissions étaient invitées parmi cinq personnes seulement, c'est vraiment le conseil de ville qui a fait le lit dans lequel se couchent maintenant les accusés. "

Et le tribunal répond : - " J'ai l'impression qu'il y en a plusieurs qui ont couché dans le même lit et les noms ne figurent pas ici. " En conclusion, il semble que la Commission d'Enquête sur les Pratiques Restrictives sur le Commerce autant que les Procureurs des accusés devant la Cour du Banc de la Reine tiennent le conseil de ville responsable, en partie, de cette collusion, ou du moins, l'ayant favorisée.

L'attitude de l'Échevin Bourdon et la mienne sont très claires dans cette affaire. Nous avons dénoncé cette situation et nous avons tenté par tous les moyens à notre disposition d'y mettre fin. Notre devoir comme représentants de la population au sein du conseil est de souligner l'attitude du maire de Duvernay au cours des années où il a agit en tant que conseiller et de maire par la suite.

1. En tant que conseiller il a fait partie d'un conseil qui a favorisé les soumissions publiques et nous ne savons pas qu'il y ait eu de mauvaises expériences durant cette période,
2. Comment expliquer son changement d'attitude lorsqu'après être devenu maire il s'est déclaré publiquement en faveur des soumissions sur invitation à un nombre limité d'entrepreneurs.
3. Son attitude a fortement influencé une partie majoritaire du conseil en ce qui concerne la façon de demander les soumissions.
4. Nous estimons que cette attitude, prolongée pendant plusieurs années, a probablement coûté aux contribuables de Duvernay des sommes d'argent considérables.

Pour ces raisons

Rés. 64-489

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un vote de blâme et de non confiance doit pris à l'égard de M. Charles E. Thérien, maire de Duvernay, pour sa responsabilité dans l'octroi de ces soumissions.

M. l'Échevin Jacques Paquette,
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec.

Vient en amendement et propose :

Que tous les documents relatifs à l'enquête sur les soumissions sur invitation, soient soumis aux échevins pour étude.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.



Session du 1er décembre 1964.

Rés. 64-490

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Ville de Vimont sur les possibilités de fournir de l'eau dans les Rangs Bas St-François, Haut St-François, St-Elzéar, et dans une partie de la Montée St-François.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-491

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Claude Lamer
Greffier int.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 15 décembre 1964, à 8:10 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier intérimaire, tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. les Echevins André Bastien et Jacques Bourdon sont absents de leur siège.

Rés. 64-492

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 17 novembre 1964 ainsi que de l'ajournement du 1er décembre 1964, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-493

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 312,517.72 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 décembre 1964, et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$	145,640.36
fonds capital	:	\$	166,877.36

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-494

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit remise à notre aviseur légal et à nos ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Leterdre, pour considération et avis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-495

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de novembre 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-496

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 537,400.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu des règlements nos : 498, 500 et 497, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-497

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 537,400.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu des règlements nos : 498, 500 et 497, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-498

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le rôle d'évaluation supplémentaire pour l'année 1964, soit homologué à toutes fins que de droit, moins les plaintes.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage dans le bassin no: 2, secteur ouest, le tout selon les ententes de principe faites avec M. J.C. Lahaie.

M. l'Échevin André Bastien prend son siège à 8:21 heures p.m.

Rés. 64-499

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 11 juin 1964, et montrant les subdivisions du lot : 446-19 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 64-500

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 3 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 81-291 et -292 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

- Lettre des "Loisirs de Duvernay-nord" en date du 27 novembre 1964.
- Le Conseil accuse réception de ladite lettre.

Rés. 64-501

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la firme Gendron & Lefebvre soit chargée de faire un relevé technique du Bord de l'Eau dans la section est de Duvernay, divisée en trois sections, comme suit :

1ère	=	terres	324	et	325
2e	=	terres	326	à	346 incl.
3e	=	terres	347	à	361 incl.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-502

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'un plan d'ensemble soit préparé par M. Claude Langlois, urbaniste, sur l'aménagement du Bord de l'Eau dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-503

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée pour 10 minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 9:00 heures p.m.

Rés. 64-504

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.



Session du 15 décembre 1964.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 657, pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur les rues : Denonville, Cr. de LaSalle, Notre-Dame de Fatima, Cr. Notre-Dame de Fatima, Du Pic, Cr. Alma, ainsi que la construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue Du Pic et le Cr. Alma, et pourvoyant à un emprunt de \$ 112,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 15 décembre 1964, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Gérard Archambault et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 657.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault

Président

(signé) Claude Lamy

Greffier

Rés. 64-505

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 657, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 64-506

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier